

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :**

**Séance du : mercredi 16 octobre 2024**

**PRÉSENTATION DU  
RAPPORT D'ACTIVITÉ  
ET DU RAPPORT DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE 2023**

**Convocation du : 9 octobre 2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI**

**N° CC\_2024\_0122**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET

**Représentés :**

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEYB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Christian DUPESSEY, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Alain LETESSIER par Marion BARGES-DELATTRE, Sophie VILLARI par Pascal SAUGE

**Excusés :**

François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT

\*\*\*

Vu, l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2),

Vu, le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable,

La politique de développement durable d'Annemasse Agglo s'exprime dans de nombreuses thématiques qui dépassent les objectifs « environnementaux », en visant des enjeux en matière d'action économique ou sociale. Elle cherche alors à répondre à un double objectif de préservation de ses ressources et de son environnement, tout en adaptant le territoire aux enjeux de demain, en termes environnementaux, économiques et sociétaux.

Dans la continuité du travail élaboré dans le cadre du plan de mandat, la collectivité a fait le choix de fusionner les rapports d'activités et de développement durable, cette politique étant volontairement très transversale. Ce document global cherche donc à apporter une réelle lisibilité des politiques publiques en

mettant en évidence les thématiques de développement durable au regard des objectifs de développement durable de l'ONU :

1. Éradication de la pauvreté
2. Sécurité alimentaire et agriculture durable
3. Santé et bien-être
4. Éducation de qualité
5. Égalité entre les femmes et les hommes
6. Gestion durable de l'eau pour tous
7. Énergies propres et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance durable
9. Infrastructures résilientes et innovation
10. Réduction des inégalités
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Lutte contre les changements climatiques
14. Vie aquatique maritime
15. Vie terrestre
16. Paix, justice et institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Ces objectifs de développement durable donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

L'année 2023 a été une année forte en matière de transition écologique et de développement durable : c'est clairement l'axe choisi par Annemasse Agglo, qui, dans sa volonté de construire un avenir durable, agit pour la préservation de l'environnement tant avec l'aménagement de son territoire que par le renouvellement urbain prenant en compte les défis climatiques de demain. L'effort est aussi porté pour favoriser l'économie circulaire au travers de la prévention et gestion des déchets, encourager la vie étudiante de demain et favoriser le lien entre les citoyens.

Ce rapport, fusionné, se présente sous la forme d'un support numérique, édité à la demande.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la présentation et du rapport fusionné « activités/développement durable » 2023

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



*L'année 2023 a été une année faste, notamment en matière de coopération transfrontalière, avec la réhabilitation du téléphérique, avec le traitement en commun des micropolluants, avec le lancement de la phase 2 du tram. Des sujets de réjouissance absolue et qui témoignent de la grandeur de ce que nous pouvons faire ensemble.*

**Gabriel Doublet, Président d'Annemasse Agglo**

## COMMENT LIRE LE RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ANNEMASSE AGGLO ?

Cette année encore, le rapport d'activités d'Annemasse Agglo suit la matrice de notre Plan de Mandat, élaboré en 2021. Le présent rapport relate ainsi les faits notoires déroulés en 2023, classés par politique publique pour encore davantage de cohérence.

Par ailleurs, toujours dans l'optique de mettre en corrélation ces réalisations ainsi que le lien entre celles-ci et les engagements en faveur du développement durable soutenus par l'ONU, le Rapport d'activité et de Développement durable sont un seul et unique document. Les objectifs de développement durable sont donc rappelés directement sous les objectifs des politiques publiques dans le document.



|   |                                                                 |    |
|---|-----------------------------------------------------------------|----|
| ◆ | TRANSITION ÉCOLOGIQUE .....                                     | 4  |
| ◆ | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....                                  | 5  |
| ◆ | PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS<br>ET DE LA BIODIVERSITÉ..... | 8  |
| ◆ | TOURISME .....                                                  | 18 |
| ◆ | PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS.....                          | 21 |
| ◆ | MOBILITÉ.....                                                   | 24 |
| ◆ | TRANSITION ÉNERGÉTIQUE .....                                    | 28 |
| ◆ | FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....                        | 33 |
| ◆ | AGRICULTURE .....                                               | 37 |
| ◆ | DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....                                  | 42 |
| ◆ | EAU ET ASSAINISSEMENT.....                                      | 56 |
| ◆ | HABITAT.....                                                    | 63 |
| ◆ | COHÉSION SOCIALE.....                                           | 67 |
| ◆ | CULTURE.....                                                    | 70 |
| ◆ | SPORT & JEUNESSE .....                                          | 72 |
| ◆ | DES RESSOURCES AU SERVICE<br>DES POLITIQUES PUBLIQUES .....     | 74 |

# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## LANCEMENT DE LA RÉVISION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : PHASE D'ACCULTURATION

Annemasse Agglo a lancé la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) lors du conseil communautaire

du 20 septembre 2023. Ce projet territorial de transition énergétique et écologique vise à **lutter contre le changement climatique, adapter le territoire à ses effets et améliorer la qualité de l'air**. Le PCAET, révisé tous les six ans, a ainsi entamé une nouvelle phase en 2023.

Pour garantir l'appropriation et la mise en œuvre efficace du PCAET, Annemasse Agglo a engagé une **démarche concertée**, sollicitant les acteurs du territoire à chaque étape de son élaboration. Dès le début de l'année 2023, les élus municipaux ont participé à des ateliers de la Fresque du Climat, organisés par le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF). Ces ateliers ont permis d'aborder les problématiques climatiques en lien avec les spécificités du territoire.

Le PMGF a également initié un travail de bilan des PCAET des territoires membres. Les élus et techniciens ont approfondi certaines thématiques abordées lors des ateliers, identifiant les freins à la réalisation de certaines actions et réfléchissant à des leviers pour les surmonter.

Par ailleurs, Annemasse Agglo a impliqué son Conseil de Développement [CODEV] pour obtenir un regard citoyen sur la mise en œuvre des actions du PCAET. Via une lettre de mission, les acteurs et les habitants ont été sollicités pour partager leur perception du programme et les éléments ayant freiné son efficacité.

En 2024, Annemasse Agglo prévoit de proposer à nouveau des ateliers Fresque du Climat et d'organiser des phases de concertation tout au long de l'élaboration du nouveau PCAET.



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## LANCEMENT DE LA DÉMARCHE DE « MISE EN USAGE » DE LA ZAC ÉTOILE

En 2023, Annemasse Agglo a initié une démarche d'appropriation des espaces publics par les habitants et usagers pour

insuffler de nouveaux usages en lien avec la ville sobre dans l'écoquartier de l'Etoile.

Le Forum du Projet, lancé en février 2023, est une instance de participation et de co-construction de l'EcoQuartier, rassemblant riverains, futurs habitants et acteurs économiques et sociaux. En 2023, des séances de co-construction et de concertation publique ont permis aux participants de donner leur avis sur divers aménagements, notamment la Rotonde, le parvis de l'espace Martin Luther King, l'aire de jeux du Jardin Ferroviaire et la future place Rosa Parks à Ambilly.

L'Esplanade François Mitterrand a été activée à l'été 2023 avec le concept « Station Etoile » sur le parvis de la Gare d'Annemasse. Ce village éphémère festif, en place de juin à septembre 2023, a animé cet espace public avec des événements et l'exposition artistique « Punchline Worldwide » mise en œuvre par Art By Friends.

En partenariat avec l'Éducation Nationale et la Villa du Parc, des palissades artistiques ont été réalisées avec les écoles du quartier. Plus de 300 élèves des écoles Saint-Exupéry (Annemasse), de la Fraternité (Ambilly) et de Cornières (Ville-la-Grand) ont participé à ce projet artistique, inauguré le 20 juin 2023 lors d'un goûter géant sur la Rotonde.

Ces actions ont sensibilisé les publics et donné une grande visibilité au projet urbain. En 2024, le forum du projet poursuivra son travail avec de nouvelles séances de concertation, intégrant l'approche usager dans la réalisation des futurs espaces publics de l'EcoQuartier. Des ateliers et chantiers participatifs accompagneront la transition vers une ville sobre.



## MISE EN PLACE DU PROJET « RECETTES » PAR LE COLLECTIF ETHNOGRAPHIC

Tout au long de l'année 2023, Annemasse Agglo a soutenu le projet « Recettes », mis en œuvre par le collectif Ethnographic dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce projet visait à valoriser les habitants et le patrimoine du quartier du Perrier-Livron-Château Rouge à travers la cuisine.

Les trois artistes du collectif sont allés à la rencontre des habitants du quartier, récoltant des recettes, des gestes traditionnels et des tranches de vie autour de repas ou d'ateliers. Le site [www.recettes.art](http://www.recettes.art) présente les courts-métrages et recueils de recettes issus de ces rencontres.

Le 21 octobre 2023, la première « Fête du pain » a été organisée au Perrier. Les habitants ont préparé un grand repas collectif et découvert le projet à travers des stands d'animation. Cet événement a attiré environ 1000 participants, renforçant le lien social et la convivialité dans le quartier.

Le projet a permis de collecter 10 recettes originales, organiser 7 ateliers créatifs avec 130 participants, produire 4 courts-métrages et 11 capsules vidéo, et réaliser une installation urbaine sur le quartier. Le site internet et les réseaux sociaux du projet ont été animés tout au long de l'année.

En 2024, le projet se poursuivra avec la création d'un four à pain collectif, qui deviendra un lieu de convivialité et de rencontre géré par les habitants, consolidant ainsi les liens tissés grâce au projet « Recettes ».



**7** ateliers créatifs  
avec **130** participants



**4** court-métrages  
et **11** capsules vidéo

## CONSTRUCTION DE LA PLAINE DES SPORTS TESSA WORLEY À ANNEMASSE

En 2023, Annemasse Agglo a mené à bien la construction de la Plaine des sports Tessa Worley, un projet phare inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le quartier Perrier - Livron - Château-Rouge. Cette nouvelle infrastructure a transformé un ancien terrain de football en un espace multifonctionnel, accessible à tous les habitants du quartier pour la pratique d'activités sportives variées.



La Plaine des sports est composée de plusieurs équipements de qualité, adaptés à différents sports et niveaux : un terrain multisport de 300 m<sup>2</sup>, une piste d'athlétisme avec une ligne de sprint de 100 mètres et une boucle d'endurance de 250 mètres, un terrain de football revitalisé, un circuit pumptrack de 175 mètres pour vélos, skateboards et rollers, ainsi qu'une structure de fitness en extérieur de plus de 10 mètres de longueur pour la pratique du Cross training. Cet espace a été conçu pour répondre aux besoins exprimés par les habitants lors des Assises des quartiers, notamment en matière d'activités sportives et de plein air.

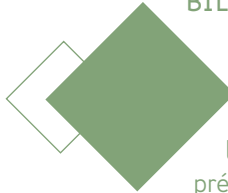
L'aménagement paysager de la Plaine des sports a été soigneusement élaboré pour intégrer la nature en ville, avec des espaces de pique-nique et de repos pour favoriser la convivialité et le partage. Ce projet, réalisé pour un montant global de 1,2 million d'euros, a été financé à hauteur de

60 % par des subventions de l'Agence Nationale du Sport, de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et du Conseil Départemental de Haute-Savoie. La Ville d'Annemasse, en tant que gestionnaire de cet équipement, a collaboré étroitement avec Annemasse Agglo pour mener à bien ce projet, qui s'inscrit dans une politique volontariste en faveur du sport et de la transition écologique sur le territoire.



# PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

## BILAN DU CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES (CTENS)



En décembre 2019, Annemasse Agglo lançait une initiative ambitieuse pour la préservation de la biodiversité en signant

le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) avec le Conseil Départemental, le Canton de Genève et 16 autres partenaires. Ce contrat, qui succède aux contrats corridors, visait à renforcer les actions de préservation et de restauration des milieux naturels sensibles de la région, une partie importante de la politique d'espaces naturels de l'agglomération.

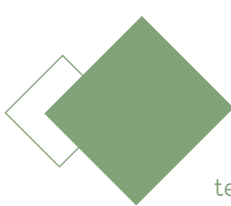
Les **résultats ont été partagés en octobre 2023** lors de la présentation en Bureau Communautaire. Ils ont permis aux partenaires de réévaluer et d'adapter leurs stratégies. **Certaines actions ont été modifiées, d'autres supprimées, et de nouvelles ont été créées pour mieux répondre aux objectifs environnementaux fixés.**

Le **bilan final du contrat est prévu pour 2024, avec une évaluation complète des actions entreprises.** Cette évaluation déterminera l'efficacité du

contrat et guidera la réflexion sur l'opportunité de mettre en place un second contrat. Les résultats obtenus jusqu'ici sont prometteurs et devraient inspirer des initiatives similaires dans d'autres régions.



## LANCEMENT DU PLAN DE SENSIBILISATION DES ESPACES NATURELS



Annemasse Agglo a lancé à l'été 2023 un plan de sensibilisation des espaces naturels, une initiative découlant du Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS). Ce plan vise à répondre à la fréquentation croissante des sites naturels et aux conflits d'usage observés, tout en maintenant un équilibre entre la valorisation, la fréquentation et la préservation de ces sites. Pour atteindre cet objectif, Annemasse Agglo, avec l'appui d'un cabinet extérieur, a initié en octobre 2023 le premier atelier de concertation rassemblant des communes, des associations de protection de la nature, des centres de loisirs, des agriculteurs, des forestiers, et l'éducation nationale.



Ces ateliers sont conçus pour structurer un programme d'actions sur cinq ans, en concertation avec tous les acteurs concernés, et visent également à créer un réseau pour améliorer la coordination des futures actions environnementales. Les discussions lors de ces rencontres permettent de cibler les publics, planifier des animations et décider quels sites devraient être ouverts au public ou protégés en raison de leur sensibilité.

Les perspectives pour 2024 incluent un troisième atelier de concertation en avril, suivi par la rédaction des fiches actions en été, avec une validation finale prévue pour l'automne. Cette démarche s'inscrit dans l'engagement d'Annemasse Agglo à promouvoir une gestion durable des espaces naturels, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de vie régionale.





## FINALISATION DE L'ÉTUDE DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE : VERS UNE STRATÉGIE COMMUNE

Dans le cadre de son Contrat de territoire Espaces Naturels sensibles, Annemasse Agglo s'est engagée depuis 2020 dans une **vaste étude des zones humides du territoire, essentielle pour établir une stratégie commune de préservation et de restauration**. En 2023, cette étude s'est enrichie par des **recherches complémentaires sur des secteurs clés tels que le bois de Rosses**, présentant des enjeux hydrologiques significatifs.

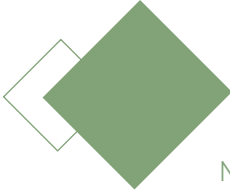
Ces zones humides, précieuses pour leurs services écologiques, sont confrontées à des menaces accrues telles que l'urbanisation et les drainages. Elles sont également vitales pour l'adaptation au changement climatique. La connaissance approfondie de leurs périmètres, fonctions et menaces est cruciale pour leur protection efficace.

En juillet 2023, **un comité de pilotage a validé les résultats de l'étude et défini les principaux enjeux et objectifs de la stratégie de conservation**. Annemasse Agglo, avec l'appui de prestataires externes, a coordonné cette étude en étroite concertation

avec les communes, incluant des études de terrain, l'installation de piézomètres, et des rencontres individuelles.

Avec la finalisation de cette phase d'étude et la distribution des documents aux communes, Annemasse Agglo est prête à prioriser et lancer les premières actions de la stratégie en 2024, marquant un pas important vers la préservation durable des zones humides du territoire.





## SENSIBILISATION DES ACTEURS À LA PRÉSERVATION DES CORRIDORS BIOLOGIQUES DU TERRITOIRE

Dans le cadre du contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles, Annemasse Agglo a collaboré avec la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie **pour définir et sensibiliser à la préservation des corridors biologiques terrestres**. Ces corridors sont essentiels pour le déplacement de la faune et la biodiversité dans un contexte urbain et péri-urbain comme celui d'Annemasse-Agglo.

L'étude réalisée en 2021/2022 par la Fédération des chasseurs, incluant des techniques telles que des pièges photographiques et des comptages de terrain, a permis de suivre des espèces de faune de petite à grande taille, jugées représentatives des corridors biologiques. À partir de ces données, douze corridors ont été précisément définis à l'échelle cadastrale, et leur fonctionnalité analysée. **En janvier 2023, un comité de pilotage a sensibilisé les communes à l'importance de ces corridors et proposé des actions de préservation.**

Depuis, **Annemasse Agglo accompagne les communes pour intégrer les résultats de cette étude dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en cours de révision.** Cette intégration se traduit par la création de

synthèses communales, des fiches individuelles pour chaque corridor, et l'utilisation de cartographies SIG pour assurer leur protection face à l'urbanisation.

**Pour 2024, l'agglomération prévoit de continuer le suivi de l'intégration des corridors dans les PLU et de mettre en œuvre des actions concrètes pour restaurer ces corridors en collaboration avec les communes.** Cette initiative est cruciale pour améliorer la résilience du territoire face au changement climatique et préserver la diversité génétique des populations animales locales.



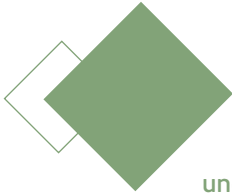
Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

S<sup>2</sup>LO



## D'UNE SUR LE SITE PROTÉGÉ DU SALÈVE

Annemasse Agglo, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF), **exemplifie une gestion forestière durable sur ses 34 hectares situés dans le site protégé du Salève**. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre du contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Salève, visant à **approfondir la connaissance des enjeux environnementaux** des parcelles de l'agglomération et à y mettre en œuvre des actions de restauration si nécessaire.

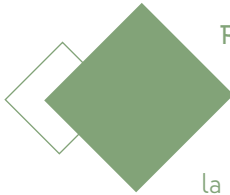
Des diagnostics écologiques effectués en 2021 et 2022 ont révélé une biodiversité riche, incluant la présence de la seule station d'Iris jaunâtre de Haute-Savoie, soulignant l'importance de restaurer et de préserver certains habitats naturels cruciaux. **En réponse, dès l'automne 2023, Annemasse Agglo a lancé des travaux de restauration avec l'ONF**, comprenant l'ouverture de clairières, la création de mares

forestières et la mise en place de nichoirs pour favoriser la faune locale.

Les efforts de gestion ont été adaptés pour certaines zones, assurant une conservation efficace tout en valorisant la gestion durable certifiée PEFC. Les travaux de restauration étant achevés, les activités de suivi et d'entretien sont désormais intégrées dans le plan d'aménagement de l'ONF.

Ces initiatives reflètent l'engagement d'Annemasse Agglo pour la préservation et l'optimisation de ses ressources naturelles, en alignement avec ses objectifs environnementaux pour 2024 et au-delà.





## MISE EN PLACE DE LA SÉQUENCE EVITER RÉDUIRE COMPENSER (ERC) SUR LES PROJETS D'ANNEMASSE AGGLO

Annemasse Agglo a intégré de manière continue la séquence « Éviter Réduire Compenser » [ERC] dans la gestion de ses projets d'aménagement, conformément aux obligations réglementaires. Cette **démarche proactive** permet à l'agglomération de minimiser les impacts environnementaux des développements urbains, depuis leur conception jusqu'à leur exploitation.

L'approche adoptée par Annemasse Agglo va au-delà de la simple conformité réglementaire ; elle vise à établir un modèle d'éco-exemplarité. Le service environnement de l'agglomération joue un rôle clé en accompagnant les chefs de projets pour réduire au maximum les impacts écologiques à chaque étape des projets.

Parmi les mesures mises en œuvre, on trouve le suivi des chantiers par des écologues indépendants et la sensibilisation des entreprises impliquées dans des projets tels que ViaRhona, l'extension de l'Usine de Dépollution des Eaux Polluées Ocybèle, et le Collège-gymnase de Vétraz-Monthoux. Annemasse-Agglo adapte également le calendrier des travaux pour éviter les périodes sensibles pour la faune, comme la reproduction et l'hivernation.

En outre, dans le cadre de projets d'envergure comme la ZAC Étoile et le Tram phase 2, l'agglomération a mis en place la Charte Chantier Air Climat. Cette charte comprend le suivi continu des impacts sur la qualité de l'air, l'installation de capteurs, ainsi que des actions correctives si nécessaire, pour garantir une gestion responsable des environnements urbains.

En perspective pour 2024, Annemasse Agglo continuera à accompagner ses projets avec cette même rigueur environnementale, affirmant son engagement envers un développement durable et responsable.





## RESTAURATION DE DEUX CORRIDORS EN ZONES D'ACTIVITÉS DE BORLY ET D'ALTEA

Dans un effort continu pour renforcer la biodiversité urbaine, Annemasse-Agglomération a entrepris la **restauration de deux corridors écologiques essentiels, situés dans les zones d'activités de Borly et d'Altea**. L'étude pré-opérationnelle, lancée en juillet 2022, a été suivie par la validation des travaux de restauration lors du bilan mi-parcours du Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles.

La restauration de ces corridors est critique, car ils sont **de plus en plus restreints par l'urbanisation**. Le corridor traversant la zone d'activités d'Altea est particulièrement vital, car il constitue un passage clé pour la grande faune, permettant le désenclavement du bois des Rosses. Le second corridor, situé dans la zone d'activités de Borly, joue un rôle structurant pour la faune terrestre et a été identifié comme nécessitant une restauration dans le SCOT d'Annemasse Agglomération.

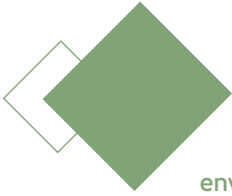
Pour rendre ces corridors pleinement fonctionnels et les préserver sur le long terme, Annemasse Agglomération a identifié plusieurs actions à mettre en œuvre. Celles-ci incluent

la plantation de haies, la densification de la végétation et la création de gouilles pour les amphibiens, adaptées aux besoins des espèces ciblées. Bien que l'agglomération soit compétente sur les zones d'activité, elle collabore étroitement avec les communes pour les portions des corridors qui dépassent ses compétences.

**Fin 2023, le comité de pilotage a validé l'ensemble des actions envisagées pour ces deux zones d'activité économique sur le long terme.** Les travaux de restauration sont prévus pour être menés de 2024 à 2025, marquant un engagement significatif d'Annemasse-Agglomération pour améliorer la résilience écologique de son territoire et son adaptation au changement climatique.



## SENSIBILISATION INTERNE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À ANNEMASSE AGGLO



En 2023, Annemasse Agglo a mené une **campagne de sensibilisation interne pour intégrer les thématiques environnementales dans les projets d'aménagement**.

L'objectif était de renforcer la prise en compte de l'air, de l'eau, du bruit, de la faune et de la flore dès la phase de conception, de rappeler l'importance de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC), et de promouvoir la Charte Chantier Air Climat.

Le service environnement a ainsi rencontré chaque direction concernée pour expliquer les obligations réglementaires et la séquence ERC, et pour communiquer sur la Charte Chantier Air Climat. Cette initiative visait également à rappeler l'accompagnement disponible pour les chefs de projets et à renforcer l'éco-exemplarité de l'Agglo.



En 2024, Annemasse Agglo prévoit de continuer cette sensibilisation, en intensifiant les accompagnements individuels pour chaque porteur de projet et en valorisant la Charte Chantier Air Climat auprès des communes pour une meilleure adoption en dehors de l'Agglo.



# TOURISME

## APPROBATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE POUR LA PÉRIODE 2023-2028

En mai 2023, le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a validé un **ambitieux schéma de développement touristique pour la période de 2023 à 2028, marquant une étape cruciale dans l'élaboration d'une stratégie touristique durable et concertée pour la région.**

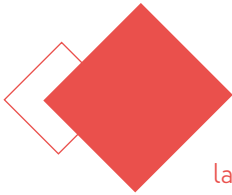
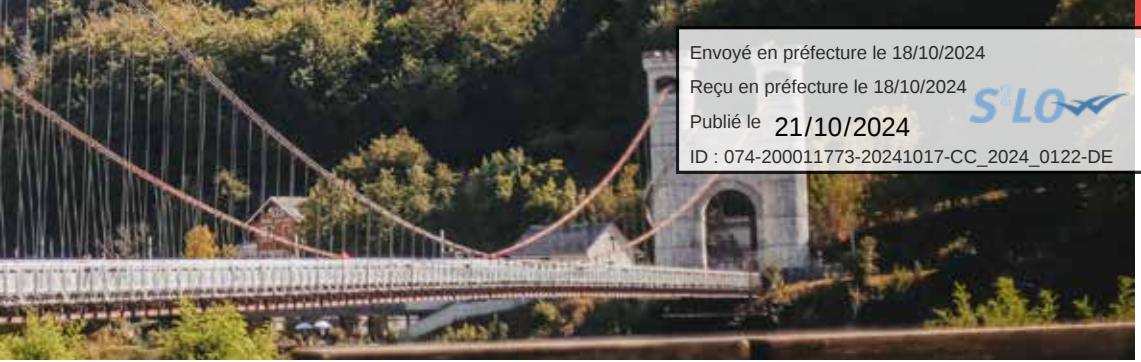
Le processus, initié en novembre 2021, a impliqué plusieurs étapes clés pour assurer une approche complète et inclusive. Un diagnostic approfondi du territoire a été réalisé pour identifier les besoins et les enjeux spécifiques. Cette analyse a servi de base pour définir les orientations stratégiques du territoire pour les cinq prochaines années, incluant la planification d'actions phasées et budgétées.

La démarche a inclus plusieurs **cycles d'ateliers** rassemblant une variété d'acteurs locaux, depuis les socioprofessionnels et les acteurs culturels jusqu'aux associations, syndicats de massifs, hébergeurs et acteurs institutionnels. Ces sessions ont permis de recueillir des avis diversifiés et d'assurer que le schéma reflète les aspirations et les besoins de tous les secteurs concernés.

Avec l'**approbation de ce schéma, la mise en œuvre a commencé dès le second semestre de 2023. Ce plan vise à dynamiser le tourisme dans l'agglomération d'Annemasse en exploitant de manière optimale ses ressources et en promouvant une gestion touristique respectueuse de l'environnement et bénéfique pour l'économie locale.**

Les perspectives pour 2024 et au-delà incluent le déploiement continu des actions prévues, visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la région sur la scène touristique régionale et nationale.





## ELARGISSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME AU PAYS DE CRUSEILLES

Dans une démarche visant à renforcer l'attrait touristique de la région, Annemasse Agglo, en collaboration avec la CC du Genevois et la CC Pays de Cruseilles, a **officiellement étendu l'Office de tourisme des Monts de Genève pour inclure le Pays de Cruseilles.**

Cette intégration, qui a pris effet le 1er janvier 2024, **fait suite à une phase d'expérimentation débutée en janvier 2023, durant laquelle l'office a offert diverses prestations telles que la gestion de la taxe de séjour et des actions de promotion sur ce nouveau territoire.**

Cette expansion répond aux objectifs stratégiques définis dans le schéma de développement touristique de créer une cohésion régionale autour du Salève et d'élargir le périmètre de l'office de tourisme afin de **renforcer la notoriété de la destination.** La nécessité de ce fait marquant est motivée par les **enjeux de gouvernance et la volonté d'unifier les efforts de promotion touristique sur un territoire élargi.**

Les modalités de cette extension ont été soigneusement concertées entre les trois territoires concernés, aboutissant à la définition des nouvelles modalités statutaires de

l'EPIC [Établissement Public Industriel et Commercial] et la composition de son comité de direction. Ces changements ont été approuvés en conseil communautaire en décembre 2023.

En janvier 2024, un nouveau comité de direction de l'EPIC Monts de Genève sera élu, marquant le début officiel de l'élargissement des actions de l'Office de tourisme. Pour le premier semestre de 2024, un des objectifs majeurs sera d'**officialiser le nouveau nom de l'entité, « Monts du Genevois », consolidant ainsi l'identité et l'impact de cette destination touristique sur le plan régional et national.**



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024



ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



## DU TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE APRÈS RÉHABILITATION

Le Téléphérique du Salève, équipement emblématique du Grand Genève, a fait l'objet d'une importante réhabilitation, marquant un tournant majeur dans son histoire et son offre touristique.

Au terme de deux ans de travaux, le Téléphérique du Salève a rouvert ses portes au public le 12 septembre 2023. Cette **réouverture a marqué la fin d'un vaste chantier de réhabilitation complète des gares et des installations**. Le projet, piloté par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS), visait à **moderniser cet ouvrage remarquable** de l'architecte Maurice Braillard tout en préservant son caractère historique.

La réhabilitation a permis de **repenser entièrement l'expérience offerte aux visiteurs**, articulée désormais autour de trois axes : nature, culture et loisirs. Cette approche répond à la volonté de **valoriser le patrimoine local** tout en développant une **offre touristique durable et attractive**. Les travaux ont inclus l'aménagement d'une nouvelle salle de restaurant panoramique, l'installation d'un mur d'escalade de 20 mètres, la création d'une exposition permanente de 150 m<sup>2</sup> en gare d'arrivée, et la mise en place de mobiliers de médiation associés à une application mobile

gratuite. Ces améliorations visent à enrichir l'expérience des visiteurs et à renforcer l'attrait touristique de la région, tout en préservant l'environnement naturel exceptionnel du site Natura 2000 dans lequel il s'inscrit.

L'**inauguration officielle** a eu lieu les **7 et 8 octobre 2023**, marquée par un week-end festif mêlant cérémonies protocolaires et animations grand public. Pour 2024, les perspectives incluent la finalisation de l'offre de restauration avec la recherche active d'un restaurateur pour exploiter les nouveaux espaces aménagés. Le GLCT TS poursuit également ses efforts pour développer et diversifier les animations proposées, notamment à destination des familles, des scolaires et des centres de loisirs. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie à long terme visant à faire du Téléphérique du Salève un atout majeur pour le tourisme local et régional, alliant patrimoine, nature et loisirs dans une approche durable et respectueuse de l'environnement.





## APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 – 2026 ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET LES 3 EPCI

En décembre 2023, une **nouvelle convention d'objectifs pour la période 2024-2026** a été approuvée par le conseil communautaire des trois EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) associés à l'Office de tourisme de la région d'Annemasse.

Cette convention est cruciale pour **décliner les stratégies du schéma de développement touristique récemment adopté et précise les objectifs assignés à l'Office de tourisme** pour les trois prochaines années, en échange du soutien financier apporté par les EPCI.

La concertation pour cette convention a impliqué une **collaboration étroite** entre les trois territoires concernés et l'Office de tourisme, visant à aligner les efforts de développement touristique avec les besoins et les ambitions spécifiques de chaque EPCI. Cette démarche collaborative a permis de **définir clairement les attentes et les contributions de chaque partie**

pour maximiser l'efficacité des actions touristiques à venir.

Avec l'approbation de cette convention, l'Office de tourisme s'engage dès le 1er janvier 2024 à mettre en œuvre les directives et objectifs nouvellement établis. Cette initiative marque une étape significative dans la gestion et la promotion du tourisme dans la région, renforçant les efforts pour attirer davantage de visiteurs et améliorer l'expérience touristique globale en capitalisant sur le potentiel unique de la région d'Annemasse.



# PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

## SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI SUR ANNEMASSE AGGLO

Entre janvier et avril 2023, Annemasse Agglo a mené un ambitieux projet de **simplification du tri des déchets**, avec pour objectif de **réduire les émissions de CO2**.

En effet, l'incinération des déchets représente 44 % des émissions de l'agglo, alors que le recyclage génère près de dix fois moins d'émissions. Face à ce constat, deux problèmes majeurs ont été identifiés : les **consignes de tri, trop complexes pour les habitants**, et le **manque de points de tri dans les zones densément peuplées**. Pour y remédier, Annemasse Agglo a lancé deux initiatives. D'une part, les consignes ont été simplifiées en **fusionnant les flux bleu et jaune en un flux unique jaune** « multimatériaux ». D'autre part, des **bacs jaunes ont été distribués dans les zones urbaines denses**, comme Vétraz-Monthoux et Cranves-Sales, après une enquête de dotation réalisée auprès des

foyers. Plus de **4000 adresses ont été approchées**, avec un taux de réponse de 75 %, ce qui a sans doute contribué à l'**augmentation de 34% de la collecte d'emballages en bacs recensée entre 2022 et 2023**. Sur l'ensemble du territoire, les tonnages d'emballages collectés ont progressé de 7 %.

En 2024, le projet prévoit de densifier les points de tri dans les communes périurbaines et d'intégrer les ordures ménagères aux points de tri pour encourager les habitants à trier davantage.



### + 34 %

de collecte d'emballages  
en bacs entre 2022 et 2023



## DES SOLUTIONS DE TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

En 2023, Annemasse Agglo a déployé des **solutions de tri à la source des déchets alimentaires**, représentant près d'un tiers des poubelles locales et composés à 80 % d'eau. Ces déchets, souvent incinérés, pourraient être valorisés en compost ou en énergie. Pour répondre à ce défi, l'agglomération a **adapté ses initiatives en fonction des caractéristiques de chaque zone**.

Dans les secteurs disposant d'espace, Annemasse Agglo a **distribué gratuitement des composteurs individuels et a soutenu l'installation de composteurs partagés dans les habitats collectifs**. Une campagne de communication a simplifié l'accès à ces composteurs, désormais livrés gratuitement et obtenus via un simple formulaire en ligne accompagné d'une vidéo explicative.

Dans l'hyper centre-ville, où l'espace manque, Annemasse Agglo a mis en place **des points d'apport volontaire pour la collecte des déchets alimentaires**. Une expérimentation en 2023 a vu l'installation de cinq bornes dans des secteurs stratégiques, permettant aux habitants de déposer leurs déchets fermentescibles, valorisés ensuite par méthanisation.

**Les résultats sont probants** : le nombre de composteurs distribués a plus que doublé, **passant de 235 en 2022 à plus de 500 en 2023**, et les points de collecte alimentaire en centre-ville ont permis de **transformer plus de 15 tonnes de déchets en biogaz et engrais**. Fort de ce succès, Annemasse Agglo prévoit pour 2024 l'installation de 60 points de collecte supplémentaires et une gestion améliorée des composteurs partagés.



# 265

composteurs distribués



# 15

tonnes de déchets transformés en biogaz et engrais



## LE DÉPLOIEMENT DE CONTENEURS AÉRIENS POUR LE CARTON

En 2023, Annemasse Agglo a déployé des **conteneurs aériens pour le tri du carton brun**, qui peut être recyclé jusqu'à huit fois.

Ce type de carton, souvent endommagé dans les conteneurs jaunes ou incinéré avec les ordures ménagères, nécessite une récupération spécifique. Avec l'essor du commerce en ligne depuis 2020, les déchetteries se sont révélées insuffisantes face aux 4 500 colis distribués quotidiennement à Annemasse.

**En concertation avec les communes**, des conteneurs aériens ont été installés à **titre expérimental** dans diverses localités. Les habitants se sont rapidement approprié ce nouveau mode de tri, certains conteneurs étant rapidement remplis.

Le **bilan de 2023 est très positif** : 16 conteneurs ont permis de collecter **73,4 tonnes de cartons sans réduire les tonnages des déchetteries**. Fort de ce succès, Annemasse Agglo prévoit de déployer de nombreux autres points de collecte en 2024 pour répondre à la demande croissante.



**73,4 tonnes**  
supplémentaires  
de cartons collectées

# MOBILITÉ

## MISE EN SERVICE DU NOUVEAU PONT-NEUF À VILLE-LA-GRAND

Le 11 janvier 2023, Annemasse Agglo a mis en service le nouveau Pont-Neuf à Ville-la-Grand, marquant une étape clé dans l'amélioration de la mobilité sur le territoire. Ce projet, très attendu, répond à la nécessité de **moderniser l'ancien pont datant de 1929**, qui ne permettait plus de gérer de manière efficace les 12 000 passages d'automobilistes quotidiens ni d'assurer la sécurité des modes de déplacement actifs tels que les piétons et les cyclistes.

Les travaux, lancés par Annemasse Agglo, ont été conçus pour remplacer l'ancien pont tout en intégrant des aménagements spécifiques pour les modes actifs. **En parallèle, l'ancien pont a été réhabilité pour être entièrement dédié aux piétons et cyclistes**, améliorant ainsi la sécurité et la connectivité pour les usagers non motorisés. Les travaux, y compris les aménagements aux abords du pont, ont été finalisés au printemps 2023.

Ce projet s'inscrit également dans une vision plus large de la mobilité durable, avec l'intégration d'une portion de la future ViaRhôna au nord du pont. Cette nouvelle infrastructure contribuera à renforcer les liaisons entre les différentes communes du territoire et à favoriser des modes de transport plus respectueux de l'environnement.



## INAUGURATION DU P+R DE MACHILLY

En juin 2023, Annemasse Agglo a **inauguré le nouveau parking relais (P+R) de la gare de Machilly**, marquant une étape importante dans sa politique de mobilité durable. Cet équipement, dont les travaux ont débuté en juillet 2022, a été mis en service le 5 juin 2023. Ce parking, conçu pour encourager les déplacements multimodaux, permet aux automobilistes de stationner leur véhicule à proximité de la gare et de poursuivre leur trajet en train ou en bus, réduisant ainsi le trafic, les nuisances sonores, et les émissions de gaz à effet de serre en cœur d'agglomération.



# 137

places de  
stationnement

Le P+R de Machilly offre **137 places de stationnement**, dont certaines sont réservées aux motos, aux personnes en situation de handicap, et à des futures bornes de recharge pour véhicules électriques. En parallèle, l'aménagement paysager a été particulièrement soigné, intégrant la conservation d'une partie du bosquet existant, la végétalisation des accotements, la création d'une mare et d'espaces pour la petite faune, ainsi que l'installation de pavés drainants pour limiter l'imperméabilisation des sols. Ces efforts visent à intégrer harmonieusement le parking dans son environnement tout en favorisant la biodiversité locale.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large d'Annemasse Agglo visant à améliorer la mobilité dans le

secteur de Machilly, avec des projets connexes tels que le réaménagement du parvis de la gare, des liaisons cyclables, et la création de la véloroute ViaRhôna, dont la mise en service est prévue pour 2026. Le P+R de Machilly, financé en partie par le Département de la Haute-Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, représente un investissement de 1,8 million d'euros. Il s'ajoute aux trois autres parkings relais déjà en service sur le territoire, et précède la construction d'un quatrième P+R à Annemasse, prévue pour 2025.





## En décembre 2023, Annemasse Agglo a franchi une étape majeure dans sa transition énergétique avec la **mise en service des premiers bus électriques sur le réseau TAC Mobilités.**

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'agglomération de réduire l'utilisation des énergies fossiles et d'améliorer la qualité de l'air. Les transports représentant une part significative des émissions de particules fines et d'oxydes d'azote sur le territoire, l'introduction de bus électriques vise à réduire ces émissions, contribuant ainsi à un environnement plus sain pour les habitants.

La flotte de bus, jusque-là composée de 37 véhicules diesel, commencera à être progressivement remplacée par des bus 100% électriques dès 2024. Les six premiers bus, mis en circulation à partir du 11 décembre 2023, ont permis non seulement de renouveler certains bus existants, mais aussi de renforcer l'offre de transport, grâce à l'augmentation de la fréquence des lignes. Ces nouveaux véhicules, fabriqués en France, devraient permettre d'économiser près de 200 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. D'ici 2026, Annemasse Agglo prévoit d'acquérir davantage de bus électriques pour continuer cette transition écologique.

Ces nouveaux bus offrent également un confort amélioré pour les usagers et les conducteurs. Plus silencieux et avec moins de vibrations, ils contribuent à une meilleure qualité de vie en milieu urbain. Les bus sont équipés de technologies modernes, telles que des prises USB, une climatisation intégrale,

et un système de rétrovision par caméra, augmentant la sécurité et le confort des conducteurs. Leur autonomie, suffisante pour les trajets quotidiens, est assurée par des recharges nocturnes sur des bornes également fabriquées en France.

Ce projet représente un investissement total de 3,8 millions d'euros pour l'acquisition des véhicules, ainsi qu'environ 900 000 euros pour les infrastructures nécessaires, incluant les bornes de recharge électriques. Le projet a été cofinancé par Annemasse Agglo et le Conseil Départemental de Haute-Savoie, à travers le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), pour un montant de 976 000 euros.



# 6

bus électriques

## LANÇEMENT D'UN SERVICE DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE À ANNEMASSE AGGLO

Annemasse Agglo, en collaboration avec son pôle d'innovation PULS, a initié une expérimentation innovante visant à promouvoir la mobilité douce et à réduire l'utilisation de la voiture pour les courts trajets dans l'agglomération.

Le 1er juin 2023, Annemasse Agglo a lancé un **service de vélos en libre-service sur son territoire**. Cette initiative, fruit d'un partenariat entre Annemasse Agglo, PULS, TAC Mobilités et la start-up lyonnaise Fredo, mettait à disposition 30 vélos classiques équipés de cadenas géolocalisés dans les six communes urbaines et péri-urbaines de l'agglomération.

Ce projet pilote visait à offrir une **alternative écologique pour les déplacements courts**, notamment pour les trajets de moins de 3 km qui représentent actuellement 50% des déplacements en voiture dans le Genevois Français. L'expérimentation utilise la flotte existante de vélos classiques de TAC Mobilités, peu utilisée jusqu'alors, équipée de cadenas intelligents développés par Fredo. Les vélos sont répartis sur 11 stations, chacune disposant de 3 à 4 vélos, dans les communes d'Annemasse, Ville-la-Grand, Ambilly, Gaillard, Cranves-Sales et Vétraz-Monthoux. Les utilisateurs

peuvent louer un vélo via l'application Fredo, bénéficiant des 15 premières minutes gratuites, puis d'un tarif de 1€ par demi-heure.

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie plus large d'Annemasse Agglo de devenir un territoire d'expérimentation pour des innovations en matière de ville durable. Pour 2024, les perspectives incluent l'analyse des résultats de cette phase pilote, qui pourrait conduire à l'extension du service. Annemasse Agglo et PULS continueront à explorer d'autres innovations dans les domaines de l'aménagement urbain, la mobilité, la gestion des déchets et la voirie, avec l'ambition de faire de l'écoquartier de l'Etoile un véritable laboratoire pour ces initiatives durables.



**11**  
stations



# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

## MISE EN PLACE DE NOUVELLES MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Face aux fortes hausses des prix de l'énergie, Annemasse Agglo a mis en place dès l'hiver 2022-2023 une **série de mesures de sobriété énergétique**. En complément des opérations d'amélioration énergétique en cours, ces actions visent à **réduire significativement la consommation d'énergie**.

Parmi les mesures adoptées, les **températures dans les locaux** ont été réduites à 19°C pour les bureaux et locaux d'enseignement, et à 16°C dans les gymnases, avec une baisse de 1°C au centre aquatique. Le chauffage dans les gymnases a également été mis en service plus tardivement, à la mi-novembre au lieu de fin octobre.

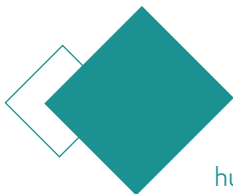
De plus, l'**eau chaude sanitaire a été supprimée** et les **douches fermées dans quatre des sept gymnases**, principalement ceux qui n'accueillent pas ou peu de compétitions. Les consignes de températures des locaux hébergeant des serveurs informatiques ont été relevées, et des thermomètres enregistreurs ont été déployés pour un suivi précis des températures.

Ces initiatives ont permis de constater une **baisse globale des consommations de gaz, d'électricité et de chauffage urbain de 9 à 14 %** par rapport aux années précédentes, après **correction climatique**. Forts de ce succès, Annemasse Agglo a reconduit ces mesures pour l'hiver 2023-2024, poursuivant ainsi ses efforts pour une gestion énergétique plus durable et responsable.



**- 9 à 14 %**

des consommations  
de gaz, d'électricité et  
de chauffage urbain



## MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE (SDE)

Adopté le 7 décembre 2022, le Schéma Directeur de l'Énergie (SDE) d'Annemasse Agglo a été mis en œuvre dès 2023 pour une durée de huit ans. Ce document stratégique  **vise à réduire les consommations énergétiques du territoire et à augmenter la production d'énergies renouvelables**. Les actions prévues concernent divers secteurs tels que l'habitat, le patrimoine et la mobilité, et reposent également sur les projets énergétiques des communes.

En 2023, Annemasse Agglo a lancé de nombreuses initiatives pour atteindre ces objectifs. Parmi celles-ci figurent la **création de la phase 2 du tram**, l'**électrification des bus**, un programme de **rénovation des gymnases**, et la **réflexion sur un dispositif d'accompagnement des entreprises**. De plus, le déploiement de la Voie Verte et la participation à la plateforme départementale HSRE pour la rénovation de l'habitat privé ont été des actions clés.

Pour maintenir la dynamique positive des projets énergétiques, Annemasse Agglo a **soutenu les communes en leur proposant divers outils**, tels que l'accompagnement à la réalisation de l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) énergie-climat, l'élaboration des zones d'accélération

des énergies renouvelables, et des formations sur l'énergie photovoltaïque avec Innovaes. La subvention de projets par le contrat chaleur renouvelable de l'ADEME a également été un soutien important.

La mise en œuvre du SDE se poursuivra en 2024, avec de nombreux projets de l'Agglo et l'accompagnement des communes dans leur transition énergétique, en continuité avec les efforts de 2023. Annemasse Agglo demeure engagée à créer un avenir énergétique durable pour l'ensemble de son territoire.





## ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES À L'ÉLABORATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Entre juillet et décembre 2023, Annemasse Agglo a accompagné ses communes dans l'élaboration de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, en réponse à la loi APER (Accélération de Production des Énergies Renouvelables) votée le 10 mars 2023. Cette loi impose aux communes de définir des zones spécifiques pour faciliter l'installation de projets liés aux énergies renouvelables telles que le solaire, les réseaux de chaleur, la méthanisation, l'hydraulique et l'éolien.

Pour déterminer ces zones, Annemasse Agglo a confié la mission à un bureau d'étude chargé de réaliser un inventaire des espaces de production existants, des projets en cours et du potentiel général du territoire. **Cet inventaire a permis de définir des zones d'accélération adaptées aux filières à fort potentiel, notamment le solaire et les réseaux de chaleur.**

À la fin de cette phase, les zones d'accélération ont été délimitées et soumises à la concertation publique par les communes. Elles

seront également présentées pour validation au référent préfectoral au premier trimestre 2024. Ces démarches visent à faciliter la concrétisation des projets d'installation d'énergies renouvelables, renforçant ainsi l'engagement d'Annemasse Agglo en faveur de la transition énergétique.





## MISE À JOUR DU BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE

Tout au long de l'année 2023, Annemasse Agglo a entrepris une **évaluation complète de ses émissions de gaz à effet de serre (GES)**. Ce bilan, révisé tous les trois ans après les premières évaluations en 2012 et 2019, vise à identifier des leviers d'action pour réduire les émissions, répondre aux exigences réglementaires, diminuer la facture énergétique et impliquer les agents de l'agglomération.

Le bilan couvre toutes les émissions de GES liées aux activités relevant des compétences de l'Agglo, y compris :

- Les émissions directes, telles que celles provenant des chaudières au gaz et des véhicules.
- Les émissions indirectes liées à la production d'énergie consommée, comme celles de l'électricité ou du chauffage urbain.
- Les émissions indirectes hors production d'énergie, telles que celles provenant des achats de marchandises, des travaux, des trajets domicile-travail des agents, et des déplacements des visiteurs.

Pour quantifier ces émissions, Annemasse Agglo a collecté des données de consommation d'énergie, des montants d'achats et de travaux, ainsi que des chiffres de fréquentation des sites publics comme les bibliothèques, le conservatoire, l'école des beaux-arts, et Château Bleu.

La participation de nombreux services de l'Agglo a été cruciale pour fournir ces informations.

Le bilan des émissions de GES **permettra d'identifier les activités les plus émettrices, de découvrir des leviers d'action et d'établir un plan de transition pour réduire l'impact de l'agglomération sur le réchauffement climatique.** Les résultats de cette évaluation guideront Annemasse Agglo dans la mise en œuvre de stratégies efficaces pour une gestion environnementale plus durable en 2024 et au-delà.





## CAMPAGNE DE PROSPECTION GÉOTHERMIQUE DU SOUS-SOL

En partenariat avec l'État de Genève et les Services Industriels Genevois, Annemasse Agglo a lancé une campagne de prospection géothermique en 2021 et 2023, dans le cadre de sa politique de transition énergétique.

**L'objectif étant de connaître le sous-sol et d'augmenter la production d'énergie renouvelable en exploitant la chaleur contenue, en fonction des possibilités.**

Des études de grande ampleur ont été menées sur Genève et les territoires frontaliers, utilisant des camions vibreurs pour émettre des vibrations acoustiques dans le sous-sol. Les échos de ces vibrations ont été captés par des géophones posés en surface, permettant de créer une image 3D du sous-sol et d'identifier les zones à fort potentiel géothermique.

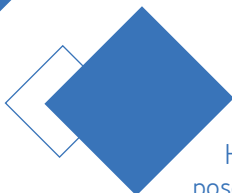
**Les résultats des campagnes de mesures ont été très prometteurs.** Les données recueillies sont de haute qualité et confirment une configuration géologique propice au développement de la ressource géothermique. Ces résultats, obtenus dès 2022 et

présentés en 2023, seront affinés par des campagnes de mesures supplémentaires plus ciblées.

En 2024, Annemasse Agglo prévoit de poursuivre l'exploitation des résultats pour consolider les premières tendances et développer des projets concrets basés sur ces données. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large de transition énergétique visant à renforcer la production d'énergies renouvelables sur le territoire.



# FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



## DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU « CAMPUS DE L'ÉTOILE »

Annemasse Agglo et le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) ont posé les premiers jalons du campus de l'Étoile, marquant le début d'une collaboration stratégique pour renforcer l'offre de formation supérieure dans la région. Situé au cœur de l'écoquartier de l'Étoile, ce projet vise à créer un espace où l'on « vit », « travaille » et « se forme ».

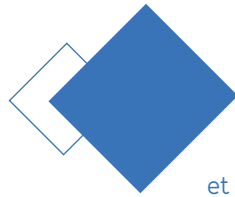
L'ambition de ce campus est d'accueillir l'**Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** et de développer un incubateur Grand Forma, offrant des salles de cours à la location de courte durée pour permettre aux établissements de formation de tester et de s'implanter sur le territoire.

Le démarrage, en 2023, de cette opération, marque une étape importante du projet global de campus de l'Étoile. À terme, des espaces supplémentaires pour d'autres établissements de formation et des logements étudiants seront disponibles dans la ZAC Étoile, renforçant ainsi l'attractivité et le dynamisme de ce nouveau quartier.

Les perspectives pour 2024 incluent la poursuite des travaux de l'opération IFSI Grand Forma et la planification opérationnelle pour accueillir de nouvelles formations et services pour les étudiants.



## POUR LES ÉTUDIANTS



Afin d'animer le territoire, Annemasse Agglo développe une stratégie pour attirer les étudiants et développer un vivier de compétences locales pour les employeurs. **Plusieurs initiatives ont été mises en place en 2023 pour atteindre cet objectif.**

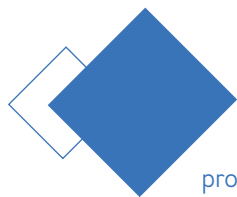
En janvier, l'Agglo a créé un « village Grand Forma » lors du forum des formations supérieures organisé par le pôle métropolitain, visant à faire découvrir aux étudiants les services disponibles, tels que le logement, les loisirs et les services intermédiaires. Toujours en janvier et en avril, des sessions de réseautage et d'échanges ont été organisées avec les établissements de formation supérieure du territoire.

En partenariat avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français, Annemasse Agglo a lancé un compte Instagram Grand Forma en septembre 2023 pour relayer les services, offres

et événements locaux destinés aux étudiants. En outre, un « mois d'accueil » a été institué à la rentrée 2023, comprenant des interventions dans les promotions et des événements tels qu'une soirée étudiante le 12 octobre et une soirée de sensibilisation à la pratique sportive le 19 octobre.

Ces actions seront renforcées en 2024 pour continuer à faire d'Annemasse un territoire attractif et dynamique pour les étudiants, tout en répondant aux besoins des employeurs locaux.





AUGMENT  
DU

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



**LABELLISE CITE DES METIERS**

Cette initiative vise à fournir aux habitants un accompagnement complet pour leurs projets d'orientation, de reconversion professionnelle et de recherche d'emploi.

Le centre offre divers services, notamment un espace informatique qui a accueilli **2249 usagers en 2023**, et des « permanences conseils » permettant des entretiens individuels pour orienter les usagers, avec 303 entretiens réalisés l'année dernière. En outre, **103 ateliers d'accompagnement** ont été organisés, attirant 626 participants, et 29 « zooms métiers » ont été tenus pour informer sur diverses professions. Le centre a également participé à **9 forums** et événements dans les lycées.

**Onze nouvelles entreprises ont été labellisées « entreprises apprenantes »**, renforçant le réseau de soutien aux habitants en quête de formation et d'emploi.

Pour 2024, le centre prévoit d'embaucher un conseiller numérique afin de renforcer les permanences conseils, les ateliers numériques, et l'accompagnement sur les postes informatiques, répondant ainsi aux besoins des publics les plus fragilisés. Cette embauche vise à améliorer l'accessibilité et l'efficacité des services offerts par la Cité des Métiers, soutenant davantage de résidents dans leurs parcours professionnels.



**2 249** usagers  
ont profité de l'espace informatique



**103** ateliers  
d'accompagnement



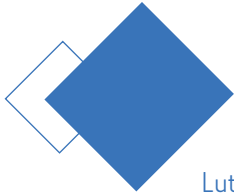


Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



## 8<sup>E</sup> ÉDITION DU SALON SOLIWAY : UN SUCCÈS POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Les 17 et 18 novembre 2023, Annemasse a accueilli la 8<sup>e</sup> édition du salon SOLIWAY au complexe Martin Luther King. Cet événement, devenu **incontournable en France et en Suisse Romande**, est porté par la Cité de la Solidarité Internationale d'Annemasse Agglo. Il rassemble ONG, entreprises, universités, collectivités et organisations internationales pour échanger et collaborer sur les pratiques et les modèles de coopération de demain.

La journée professionnelle a permis à **200 experts de réseauter et réfléchir ensemble**, tandis que la journée grand public a offert une opportunité unique d'information et d'orientation sur les métiers et formations dans le domaine de la solidarité internationale. Avec **1500 participants sur deux jours**, 25 conférences, tables rondes et ateliers, et 44 stands dans le village associatif, l'événement a été un grand succès.

Frédérique Bedos, présidente de l'association Projet Imagine, et Olivier Vandecasteele, humanitaire engagé, ont été marraine et parrain de cette édition, ajoutant une dimension inspirante à l'événement.

Les retours ont été extrêmement positifs, avec un **taux de**

**satisfaction supérieur à 90%** pour chaque journée et 17h30 de création de savoir cumulées. SOLIWAY est un événement biannuel, avec la prochaine édition prévue pour 2025. D'ici là, la Cité de la Solidarité Internationale continue à soutenir les acteurs de la solidarité internationale avec une offre de services permanente.



**1500** participants

# AGRICULTURE

## MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION POUR LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Pour contrer la pression foncière croissante aux abords de Genève, Annemasse Agglo a mis en place un

périmètre de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles péri-urbains (PAEN). Ce dispositif vise à préserver à long terme les terrains classés « Naturel » et « Agricole » dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) actuels.

Face à la spéculation foncière intense, ce périmètre est un outil stratégique pour maintenir les activités durables telles que l'agriculture et la foresterie. Il empêche la transformation de ces terres en zones constructibles, encourageant ainsi une gestion durable du foncier. Ce message clair des élus à la communauté est renforcé par un plan d'actions et un droit de préemption.

Le processus de concertation avec les acteurs environnementaux, forestiers, agricoles et les partenaires publics a commencé en 2023. Ce dialogue inclusif comprend des ateliers pour définir ensemble les enjeux du territoire et élaborer des propositions d'action. Un pré-périmètre a

été discuté lors des ateliers du printemps et de l'automne, avec des étapes de justification pour sa délimitation.

En 2024, la définition du périmètre sera affinée à l'échelle cadastrale. La concertation se poursuivra autour de cette définition précise, aboutissant à lancement de l'enquête publique en collaboration avec les partenaires concernés. Ce périmètre représente une avancée significative dans la protection et la valorisation des espaces naturels et agricoles dans la région d'Annemasse.





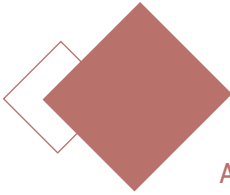
## BILAN FINAL DU PROJET AGRICOLE D'AGGLOMÉRATION ET LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS

En septembre 2023, Annemasse Agglo a conclu un chapitre important avec le **bilan final de son projet agricole d'agglomération lancé en 2017**. Ce programme opérationnel, étalé sur cinq ans avec 15 actions concrètes, a été porté par l'Agglo en collaboration avec un groupe d'élus locaux et d'agriculteurs engagés. **Les objectifs étaient ambitieux : préservation du foncier agricole, soutien à une activité agricole durable, développement des circuits courts et accompagnement des exploitations dans la transition écologique.**

La nécessité de maintenir une agriculture durable sur le territoire urbanisé et péri-urbain d'Annemasse a conduit les élus à **renforcer leur politique agricole**. Forte des résultats positifs et conscients que la mise en place d'actions agricoles et foncières peut être longue, Annemasse Agglo a immédiatement initié une concertation avec les acteurs locaux pour définir un nouveau programme d'actions. Ce dernier s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées lors de la concertation sur le Périmètre de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles péri-urbains (PAEN).

**La validation du bilan et le lancement du second projet ont été suivis par le premier atelier de concertation en décembre 2023.** Le processus continuera avec un troisième atelier prévu pour avril 2024, où seront définies les fiches actions du nouveau programme, avec des validations institutionnelles attendues en fin d'année.





## ORGANISATION D'UNE VEILLE FONCIÈRE AGRICOLE ET ENVIRONNEMENTALE AVEC LES 12 COMMUNES

En réponse à la pression foncière croissante, Annemasse Agglo a mis en place un système de veille foncière agricole et environnementale avec les 12 communes de l'agglomération. Ce dispositif, établi en partenariat avec la SAFER Aura, vise à pérenniser les exploitations agricoles et à préserver les espaces naturels du territoire.

La veille foncière a été officialisée par une **convention signée au printemps 2023**, suivie d'une **étude foncière réalisée durant l'été 2023** pour cibler les enjeux spécifiques de la région. Pour compléter cette approche, une formation sur le logiciel Vigifoncier a été dispensée en novembre 2023 à deux référents par commune, comprenant des élus et des techniciens, afin de les habiliter à surveiller efficacement les mutations foncières.

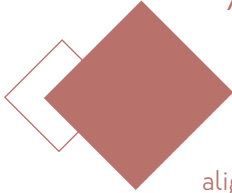
Cette initiative découle des enseignements tirés du bilan quinquennal du projet agricole et du Contrat de territoire espaces naturels sensibles, qui ont souligné les défis liés à la préservation à long terme des terrains agricoles et naturels. Les mutations souvent rapides des terrains, parfois transformés en espaces de loisirs

ou jardins privés, nécessitent une réaction agile des collectivités pour exercer un droit de préemption en temps opportun.

Pour 2024, Annemasse Agglo prévoit de tester l'efficacité du logiciel à l'échelle communale et d'établir des couches SIG précisant les zones à risques. Une réunion des sentinelles est programmée en mars pour intégrer les cartographies au logiciel, et un bilan des premiers mois d'activité sera effectué durant l'été, évaluant l'impact et l'efficacité de cette veille foncière renforcée.



## ACCOMPAGNEMENTS DES FERMES DU TERRITOIRE DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



En 2023, Annemasse Agglo a **intensifié son soutien à la transition écologique des exploitations agricoles locales**, alignant ses actions avec les objectifs de développement durable et d'augmentation de la part d'énergies renouvelables. Le projet agricole de l'agglomération a facilité une série d'initiatives visant à encourager les pratiques respectueuses de l'environnement parmi les agriculteurs du territoire.



Des **bilans carbone**s ont été réalisés pour les trois maraîchers principaux de la plaine de Gaillard durant l'hiver 2022/2023. Une restitution collective a eu lieu en février 2023, **permettant d'élaborer des pistes d'actions communes pour réduire l'empreinte carbone**. Ces actions sont essentielles pour améliorer les pratiques agricoles et les rendre plus durables.

En parallèle, **Annemasse Agglo a financé les diagnostics écologiques nécessaires pour la labellisation Haute Valeur Environnementale (HVE) de sept fermes**. Cette labellisation non seulement valorise les pratiques respectueuses existantes, mais encourage également une amélioration continue grâce au plan d'actions qui y est associé. L'objectif est aussi d'augmenter le nombre de fermes labellisées pour approvisionner les cantines du territoire, en conformité avec la loi Egalim.

De plus, l'agglomération a lancé une **initiative de sensibilisation à l'agroforesterie cet automne**, comprenant des formations et des échanges de pratiques entre agriculteurs. Cette démarche vise à équiper les agriculteurs des outils nécessaires pour adapter leurs exploitations au changement climatique.

Les diagnostics pour la HVE et les bilans carbone sont désormais terminés, tout comme les formations prévues. Ces efforts seront intégrés dans le nouveau projet agricole de 2024, qui comprendra également le lancement d'actions de plantation de haies en collaboration avec les agriculteurs, dans le cadre du Contrat Espaces Naturels Sensibles.



## SOUTIEN DE PROJETS COLLECTIFS DE VALORISATION DE L'AGRICULTURE, DE LUTTE CONTRE LES CONFLITS D'USAGE ET DE DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS

En 2023, Annemasse Agglo a mis l'accent sur le soutien aux projets collectifs visant la valorisation de l'agriculture, le développement des circuits courts, et la résolution des conflits d'usage, marquant un engagement renouvelé pour la pérennité des exploitations agricoles du territoire.



Le projet agricole de l'agglomération a toujours privilégié l'accompagnement des initiatives collectives, en plus des soutiens individuels aux exploitations. Cette orientation reflète la volonté des élus de ne pas se limiter à l'assistance directe mais de favoriser également la mise en réseau et la collaboration entre les acteurs locaux.

Parmi les actions phares de 2023, l'agglomération a soutenu le salon départemental « Vaches en Pistes », un événement majeur pour la valorisation de l'agriculture et des produits locaux. De plus, pour sensibiliser le grand public et promouvoir le respect des agriculteurs, des panneaux de communication ont été distribués à installer dans les champs et utilisés lors d'événements locaux comme la fête de Loëx.

Un point d'orgue de cette démarche collaborative a été l'accompagnement à la **création d'un magasin de producteurs au sein de l'agglomération**. Annemasse Agglo a activement participé à la **dynamique de groupe, à la définition des valeurs et du règlement du magasin, à la recherche de producteurs et de locaux adéquats**.



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

S<sup>2</sup>LO

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉNOVATION DES POINTS DE VENTE

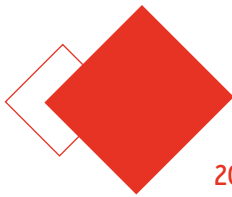
Tout au long de l'année 2023, Annemasse Agglo a mis en œuvre un **dispositif d'aide à la rénovation des points de vente**. Cette initiative vise à **redynamiser l'activité commerciale de proximité** et à **améliorer le cadre de vie** en rendant les commerces plus attractifs et de meilleure qualité.

Pour soutenir les commerçants, des **subventions ont été accordées** pour financer des projets de rénovation de vitrines, d'enseignes, d'aménagement intérieur et de matériels professionnels. La subvention couvre 25% des travaux, dans la limite de 20 000€, avec un maximum de 5000€ par projet. De plus, les commerçants peuvent bénéficier d'un effet de levier en obtenant 20% supplémentaires auprès de la région Auvergne Rhône Alpes.

En 2023, **29 536 euros ont été versés à huit commerçants**. En 2024, Annemasse Agglo prévoit de poursuivre ce dispositif pour continuer à soutenir les investissements des commerçants locaux et renforcer l'attractivité des commerces de proximité.



**29 536** euros  
versés à huit commerçants



## APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026 AVEC L'OFFICE DE COMMERCE CÔTÉ ANNEMASSE

Lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2023, Annemasse Agglo a approuvé une **nouvelle convention d'objectifs pour la période 2024-2026 avec l'Association Côté Annemasse**. Cette association, depuis sa création en 2019, œuvre pour la promotion du commerce de proximité et le développement de services aux chalandes et commerçants, principalement concentrés sur le cœur d'agglomération.

Avec cette nouvelle convention, le **périmètre d'intervention de Côté Annemasse sera élargi pour inclure les autres centralités des 12 communes de l'agglomération**, notamment les centres-villes, cœurs de bourgs et cœurs de villages. Les actions et services développés jusqu'ici seront ainsi déployés sur l'ensemble du territoire, renforçant le soutien et la promotion des commerces de proximité.

Cette convention d'objectifs redéfinit les attentes de l'agglomération en contrepartie de son soutien financier et formalise l'élargissement du champ d'action de l'association.

En 2024, la mise en œuvre de cette nouvelle convention d'objectifs débutera, avec un focus particulier sur le déploiement des actions et services de Côté Annemasse dans toutes les centralités de l'agglomération, visant à renforcer le dynamisme et l'attractivité des commerces de proximité sur tout le territoire.



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

S<sup>2</sup>LOW

## MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'INDEMNISATION AMIABLE POUR LES COMMERÇANTS PAR LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Lors du conseil communautaire du 24 mai 2023, Annemasse Agglo a approuvé la mise en place d'un dispositif d'indemnisation amiable pour les commerçants affectés par les travaux de prolongement du tramway (phase 2). Les travaux, débutés à l'été 2023, ainsi que ceux liés à la piétonnisation du centre-ville réalisés par la Ville d'Annemasse, sont susceptibles de perturber l'activité économique locale.



Pour soutenir les commerçants et professionnels du centre-ville durant cette période, Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse ont lancé « ImpacEco ». Ce dispositif gratuit aide les commerçants à anticiper et gérer leurs difficultés économiques, et les dirige rapidement vers les services concernés. En complément, un dispositif d'indemnisation a été instauré pour les entreprises riveraines ayant subi des pertes de chiffre d'affaires constatées, sous certaines conditions.

Pour ce faire, des Commissions d'Indemnisation Amiable ont été créées par Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse. La CIAT (Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway) est présidée

par un magistrat et comprend des experts indépendants, des représentants du monde économique et des élus. Ces commissions émettront des avis sur la possibilité d'indemniser les commerçants et, le cas échéant, proposeront un montant d'indemnisation.

Pour 2024, la mise en œuvre du dispositif se poursuivra avec le traitement des dossiers d'indemnisation déposés par les commerçants et l'organisation des réunions de la commission pour analyser ces dossiers.



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

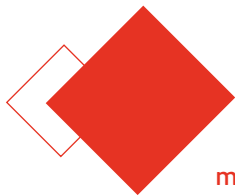
Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



## TRAVAIL D'ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE REZ-DE-CHAUSSEE DANS LA ZAC ETOILE



En 2023, Annemasse Agglo et l'aménageur de la ZAC Etoile ont structuré une **démarche visant à intégrer les engagements en matière de rez-de-chaussée actifs dans la concession d'aménagement.**

L'objectif est de développer des activités et commerces en pied d'immeubles, pour créer un quartier vivant et animé. Cela permet de **maîtriser la destination des rez-de-chaussée sur le long terme**, en diversifiant les secteurs d'activités implantés et en permettant à la collectivité de choisir les porteurs de projet, enseignes et loyers.

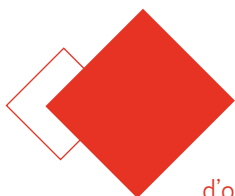
La démarche a impliqué un **partenariat** avec plusieurs acteurs clés : les communes, l'établissement public foncier, l'aménageur de la ZAC Etoile, la Maison de l'Eco, et les services internes d'Annemasse Agglo. Ensemble, ils ont travaillé sur tous les volets du projet, incluant la programmation, la propriété immobilière, la conception-construction et la commercialisation.

Pour 2024, la mise à jour de la programmation est prévue, permettant d'envisager la commercialisation des premiers lots de la ZAC Etoile, en cours de construction, principalement à Ambilly.





## APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC INITIATIVE GENEVOIS



En septembre 2023, le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a validé une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2023-2025 avec l'association Initiative Genevois.

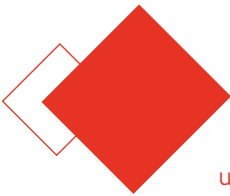
Cette convention **vis**e à **renforcer le soutien de l'agglomération à cette plateforme dédiée à l'accompagnement et au financement des entreprises en création ou en reprise**. En contrepartie d'une subvention de fonctionnement, fixée à 1300 euros par projet accompagné, Initiative Genevois s'engage à atteindre des objectifs précis, notamment le financement des postes de chargés d'accompagnement.

Les échanges pour finaliser cette convention ont impliqué non seulement l'association Initiative

Genevois, mais aussi les autres EPCI couverts par la structure, au nombre de huit.

La mise en œuvre et le suivi de cette convention se poursuivront jusqu'en 2025, permettant de structurer et de consolider l'accompagnement entrepreneurial sur le territoire.





## LANCEMENT DE LA MISSION DE PROGRAMMATION DU PÔLE DE L'ENTREPRENEURIAT

En juillet 2023, Annemasse Agglo a signé un marché avec ABAMO pour la **mission de programmation et de structuration du Pôle de l'entrepreneuriat**. Ce projet, crucial pour le développement économique local, vise à confirmer et préciser les mètres carrés d'atelier nécessaires, ainsi que l'implantation des locaux de la mission locale et des espaces mutualisés. L'objectif est également de stabiliser un modèle économique viable pour le projet, en conformité avec les termes de la convention ANRU.

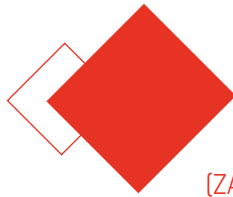
La mission de programmation doit permettre de lancer les études de maîtrise d'œuvre, nécessaires pour le projet. Un travail partenarial avec la Ville d'Annemasse et l'aménageur de la ZAC Château Rouge a débuté à l'automne 2023, visant à stabiliser le plan masse de l'éco quartier.

Le bureau communautaire de décembre 2023 a validé la structuration du projet et présenté un point d'étape. Le rendu du programme est attendu pour le deuxième semestre 2024.

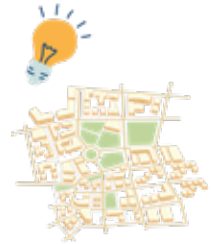
Le travail partenarial avec la Mission Locale et la Maison de l'Eco se poursuivra en 2024 pour définir le modèle économique et le fonctionnement de l'équipement. Les études de maîtrise d'œuvre devraient être lancées en 2025, marquant une étape clé dans la mise en œuvre du Pôle de l'entrepreneuriat.



## APPEL À IDÉES MIX CITÉ 3 VISANT LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DU MONT-BLANC



L'appel à idées Mix Cité 3, visant à repenser et requalifier la Zone d'Activités Économiques (ZAE) du Mont-Blanc, a été lancé dans le cadre d'une collaboration entre Annemasse Agglo et plusieurs acteurs du territoire. **Ce projet**, qui s'inscrit dans la continuité des initiatives entamées dès 2020, **a permis de redéfinir les usages urbanistiques de cette zone stratégique**. S'étalant sur deux années, de 2022 à novembre 2023, cette démarche a marqué une étape importante dans l'évolution de la ZAE.



Annemasse Agglo, en partenariat avec les communes d'Annemasse et de Ville-la-Grand, a entrepris cette requalification dans le cadre de sa compétence en matière de Création, Aménagement, Gestion et Entretien des ZAE. **L'objectif principal est de favoriser l'implantation d'entreprises productives plutôt que commerciales**, tout en envisageant une extension du Parc des Services Techniques de la Ville d'Annemasse. **L'appel à idées Mix Cité 3 a permis de mobiliser trois groupements d'architectes urbanistes et aménageurs (ARE, MurEco, et Les Marneurs) pour explorer des solutions innovantes, telles que la densification en hauteur, des circulations apaisées, et une meilleure intégration de la trame végétale.**

Les études achevées en novembre 2023 permettent à Annemasse Agglo d'affiner les orientations d'aménagement pour le cœur de la ZAE du Mont-Blanc. Les perspectives pour 2024 sont désormais axées sur la candidature d'Annemasse-Agglo au Plan de Transformation des Zones d'Activités Commerciales, lancé par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires. Cette candidature pourrait ouvrir la voie à des financements supplémentaires, facilitant l'embauche de personnel dédié et la poursuite des études en vue de démarches opérationnelles, renforçant ainsi l'attractivité et la fonctionnalité de la ZAE.



## POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS EN ZAE

En 2023, Annemasse Agglo a poursuivi son **Plan Pluriannuel d'Investissement visant la requalification des voiries et espaces publics dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE)**. Cette année, plusieurs voiries ont été l'objet de travaux importants, intégrant des **aménagements pour améliorer les circulations des piétons et des cyclistes**. Parmi ces chantiers, **la rue des Chasseurs et une partie de la rue du Bois de la Rose à Ville-la-Grand ont été particulièrement notables, avec des travaux de réhabilitation nécessitant un traitement spécifique des enrobés contenant de l'amiante**.

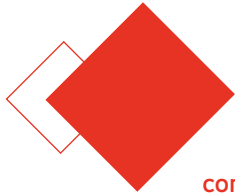
Parallèlement, des interventions plus légères ont été réalisées sur la rue de la Résistance, où la chaussée dégradée a été partiellement reprise. Ces travaux ont également inclus des sécurisations de trottoirs, des passages piétons et une campagne de marquage pour renforcer la sécurité des usagers. En outre, les études préparatoires pour de futures opérations de requalification ont progressé, portant sur plusieurs voies à Annemasse, Ville-la-Grand, Cranves-Sales, Bonne, Saint-Cergues et Gaillard.

En 2023, environ 643 000 € ont été investis dans ces projets, portant à environ 1,7 km la longueur totale de voiries requalifiées en ZAE depuis 2020, sur un total de 20 km à traiter. De plus, environ 3 km d'itinéraires cyclables ont été améliorés dans ces zones depuis le début du programme. Des tests ont également été réalisés pour la désimperméabilisation de certains trottoirs et places de stationnement pour poids lourds, en vue de rendre ces espaces plus durables et adaptés aux besoins futurs.



**1,7 km**  
requalifiés

## FINALISATION DES ÉTUDES POUR LA RESTAURATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES EN ZAE



En 2023, Annemasse Agglo a finalisé les **études pré-opérationnelles en vue de la restauration des corridors écologiques** reliant les Bois des Allongets et des Côtes à Juvigny et Ville-la-Grand, ainsi que le Bois de Rosses à Cranves-Sales et le vallon de la Menoge. Ces études faisaient suite à des analyses d'opportunités réalisées en 2021 et 2022, qui avaient mis en lumière la **nécessité de préserver et de restaurer ces corridors écologiques essentiels pour la biodiversité locale.**

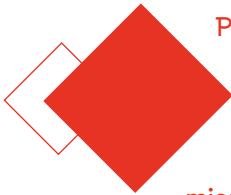


La restauration de ces corridors écologiques, qui traversent les Zones d'Activités Économiques (ZAE), est inscrite depuis 2007 dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'Annemasse Agglo ainsi que dans les Contrats Territoriaux Espaces Naturels Sensibles. **Les actions envisagées visent à protéger une diversité d'espèces, incluant la grande faune, l'avifaune, les chiroptères, et d'autres oiseaux.** Les études ont été réalisées par le bureau d'études AvisVert, en collaboration avec le groupe de travail « ZAE de demain ».

ainsi que l'élaboration de fiches de lots pour les terrains restants à commercialiser sur le Technosite Altéa. Des modifications des documents d'urbanisme sont également en cours de préparation. **Les années 2024 et 2025 verront la mise en œuvre de nouvelles étapes de restauration, notamment des plantations sur la ZAE du Mont-Blanc et le Technosite Altéa, la création de mares pour batraciens, et la restauration du corridor écologique le long du futur crématorium sur la ZAE de Borly.**

**Des actions concrètes ont déjà été initiées, telles que le retrait de clôtures, l'aménagement de lucanotopes, la création d'un Cahier des Prescriptions Architecturales Urbanistiques Paysagères et Environnementales,**





## PRÉFIGURATION DU SERVICE COMMUN POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

En 2023, Annemasse Agglo a **préparé l'entrée en vigueur du service commun dédié à la mise en œuvre du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)**, avec une activation en janvier 2024. Ce service a été mis en place **pour garantir l'instruction et l'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en conformité des dispositifs de publicité**, conformément au RLPi approuvé en octobre 2021. Ce règlement, qui vise à améliorer la qualité des publicités et à les rendre plus respectueuses du cadre de vie, impose aux publicités et pré-enseignes de se conformer dès l'automne 2023, tandis que les enseignes disposent d'un délai jusqu'en 2027.

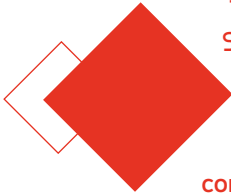
Pour assurer une application efficace de ce règlement, **sept communes** (Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Juvigny, Machilly, Saint-Cergues, Ville-la-Grand) **ont décidé de mutualiser leurs ressources** en signant une convention de service commun avec Annemasse Agglo. Cette convention confie à Annemasse Agglo la responsabilité de l'instruction des dossiers et de l'accompagnement des entreprises vers la conformité avec les exigences du RLPi.

Tout au long de l'année 2023, les préparatifs pour le déploiement de ce service commun ont été finalisés. À partir de 2024, le service

sera pleinement opérationnel, avec l'appui d'un bureau d'étude chargé de mettre à jour les dispositifs non conformes, d'informer les contrevenants, et d'accompagner les propriétaires d'enseignes pour leur mise en conformité d'ici 2027. Ce projet marque une étape clé dans l'amélioration du paysage urbain et la protection de l'environnement visuel dans les territoires concernés.



## ÉLABORATION D'UNE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Entre août 2023 et juin 2024, Annemasse Agglo a coordonné une **démarche collective impliquant les 12 communes de l'agglomération pour élaborer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) transversale, centrée sur l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique**. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts déployés pour intégrer les défis environnementaux au cœur des politiques d'aménagement du territoire.

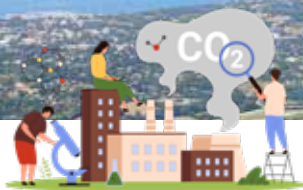
Le préambule de cette OAP souligne **l'urgence d'agir face aux effets déjà perceptibles du dérèglement climatique dans la région alpine, qui se réchauffe plus rapidement que la moyenne**. Des phénomènes tels que les canicules, les îlots de chaleur urbains, et la variabilité accrue des précipitations doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire. La perte de biodiversité et la réduction de la résilience du territoire, accentuées par l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, exigent un engagement collectif fort. **Cette OAP s'inscrit donc dans une série de documents stratégiques, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (2021) et le Schéma Directeur de l'Énergie (2022), visant à élever le territoire à la hauteur des défis environnementaux actuels.**

L'OAP Énergie-Climat, intégrée dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes, se compose de deux volets principaux : un volet « énergie » qui établit des orientations pour

tendre vers la sobriété énergétique tout en définissant des principes de production et de consommation d'énergies renouvelables, et un volet « adaptation au changement climatique » qui couvre divers thèmes tels que l'habitat, la biodiversité et la mobilité. Pour accompagner cette OAP, un portrait de territoire a été réalisé, ainsi qu'une boîte à outils réglementaires destinée aux communes pour adapter ces principes à leurs PLU respectifs. Ces documents sont conçus pour être pédagogiques, clarifiant les principes d'aménagement et facilitant le dialogue avec les différents acteurs.

Plusieurs rencontres en communes et ateliers partagés ont été organisés en 2023, permettant de construire collectivement des ambitions et des orientations communes. La livraison du document final aux communes est prévue pour 2024.





## PRÉFIGURATION DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE DU SCOT AU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

En 2023, Annemasse Agglo a entamé la préfiguration du transfert de la compétence relative au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) au Pôle Métropolitain du Genevois Français, avec une finalisation prévue pour juin 2024. Ce transfert s'inscrit dans une volonté d'élargir le périmètre du SCoT afin de mieux coordonner les politiques d'aménagement au sein de la partie française du Grand Genève, et de renforcer l'influence des discussions stratégiques avec les partenaires suisses.

Historiquement, Annemasse Agglo s'était doté d'un SCoT ambitieux, mais élaboré sur un périmètre restreint. En adoptant un périmètre élargi sous l'égide du Pôle Métropolitain du Genevois Français, l'objectif est de créer une cohérence plus forte dans les politiques d'aménagement du territoire, notamment en matière d'accès au logement, aux services, à la préservation des ressources naturelles, et à la mobilité.

Entre décembre 2022 et février 2023, quatre EPCI frontalières du Canton de Genève se sont engagées dans une démarche de préfiguration de ce SCoT élargi. À travers plusieurs séminaires politiques, les Présidents et Vice-Présidents en charge de l'Aménagement se sont accordés sur les grandes orientations prioritaires pour le territoire, ainsi que sur le cadre administratif et financier du

projet commun. Le nouveau SCoT, cependant, ne concernera pas l'ensemble des membres du Pôle Métropolitain : seulement quatre sur les huit membres participeront. En 2024, le Pôle Métropolitain devra adapter ses statuts pour devenir un syndicat, capable de gérer des compétences différenciées selon ses membres. Le transfert de la compétence SCoT d'Annemasse Agglo au PMGF est prévu pour le 1er juillet 2024, après quoi le PMGF sera l'instance compétente pour mettre en œuvre et faire évoluer le SCoT d'Annemasse Agglo, en attendant l'approbation du nouveau SCoT du Genevois Français.





## ÉLABORATION DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

De septembre 2022 à juin 2024, Annemasse Agglo a participé activement à l'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière, **un projet clé pour le développement du Grand Genève**. Cette vision a pour **objectif de construire des orientations et des principes partagés, conformes aux objectifs de transition écologique et sociale établis dans la Charte Grand Genève en transition**, signée par tous les partenaires de l'agglomération transfrontalière en janvier 2023.



La Vision Territoriale Transfrontalière vise à **anticiper les impacts de la forte croissance économique et démographique sur divers aspects tels que le cadre de vie, la biodiversité, les ressources naturelles, l'accès au logement et à la mobilité**. En abordant un large éventail de thématiques, elle soulève des enjeux territoriaux et sociétaux majeurs, tout en servant d'outil de dialogue transfrontalier. Ce **cadre de référence multipartenarial** réexamine les conditions d'équilibre et de solidarité au sein du bassin de vie, notamment en matière de développement économique, de gestion des ressources naturelles, de logement, et d'accès aux services et équipements du quotidien.

**pour les partenaires du Grand Genève, guidant la traduction opérationnelle des principes établis.** Cette démarche influence les révisions futures des planifications territoriales, telles que le Plan Directeur Cantonal de Genève, les Schémas de Cohérence Territoriale du Genevois français, et le Plan Directeur Régional du district de Nyon. En 2023, Annemasse Agglo a participé à plusieurs ateliers collectifs et à deux périmètres de concertation d'agglomération (PACA) dans le Chablais et la Vallée de l'Arve. **Le document final sera mis en consultation au printemps 2024 pour recueillir les avis des collectivités et des partenaires concernés.**

Bien que la Vision Territoriale Transfrontalière ne soit pas un document contraignant, **elle sert de cadre de référence**



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024



ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



# EAU ET ASSAINISSEMENT

## INAUGURATION DU BÂTIMENT DES APPORTS EXTÉRIEURS DE L'USINE OCYBÈLE

Depuis 2016, Annemasse Agglo mène une vaste réhabilitation de l'usine Ocybèle afin d'améliorer ses processus et préserver les milieux naturels et l'environnement. L'un des projets phares de cette réhabilitation est la **construction d'un bâtiment dédié au traitement des sables et graisses des eaux usées extérieures, principalement collectées par le service hydrocurage d'Annemasse Agglo.**

Inauguré le 15 juin 2023, ce nouvel équipement, dont le coût s'élève à 2,3 millions d'euros, permet de **valoriser les produits collectés** en lavant les sables pour les réutiliser en sous-couche de voirie ou en remblai de tranchée.

La réhabilitation de l'usine Ocybèle se poursuivra en 2024 avec plusieurs projets importants : la modernisation du système de ventilation, la refonte de la filière boue et des travaux de renaturation.

Ces efforts visent à renforcer l'efficacité de l'usine et à minimiser son impact environnemental, tout en contribuant à une gestion durable des ressources et des déchets.





## RÉHABILITATION DES DÉCANTEURS LAMELAIRES ET DES BASSINS RPS PAR APPLICATION DE RÉSINES SUR LES OUVRAGES

Annemasse Agglo poursuit ses efforts de réhabilitation de l'usine Ocybèle, se concentrant en 2023 sur la **réhabilitation des décanteurs lamellaires et des bassins RPS grâce à l'application de résines sur les ouvrages.**

En parallèle, le génie civil de différents ouvrages de la filière eau de l'UDEP a été repris, avec une réhabilitation complète des structures existantes. Ces travaux, d'un montant de 2,4 millions d'euros, sont actuellement en cours de finition.

En 2024, les efforts se poursuivront avec le changement du système de ventilation et la refonte de la filière boues. Ces initiatives visent à améliorer l'efficacité de l'usine, réduire son impact

environnemental et assurer une gestion durable des ressources et des déchets.

La réhabilitation de l'usine Ocybèle démontre l'engagement continu d'Annemasse Agglo pour la préservation des milieux naturels et l'amélioration de ses infrastructures de traitement des eaux usées.





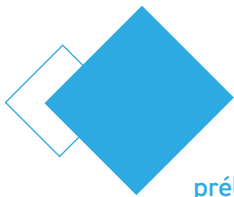
Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

S<sup>2</sup>LOW



## DÉPLOIEMENT DE PRÉLOCALISATEURS DE FUITE POUR L'EAU POTABLE À ANNEMASSE AGGLO

En 2023, Annemasse Agglo a avancé dans le **déploiement de la deuxième tranche des prélocalisateurs de fuite** pour améliorer la gestion de l'eau potable. Un total de 195 appareils a été installé sur environ 86 km de réseau de distribution dans les communes d'Annemasse, de Ville-la-Grand (partiellement) et d'Arthaz (hors territoire). Ces dispositifs, installés en poste fixe, permettent de détecter en continu des anomalies de bruit indicatives de fuites potentielles.

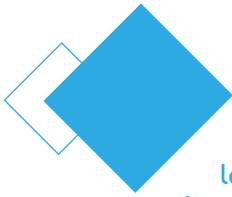
Pour la commune d'Arthaz, l'installation vise spécifiquement à surveiller deux canalisations stratégiques qui acheminent l'eau vers les réservoirs de l'agglomération depuis le pompage de la nappe souterraine.

est essentielle pour réduire les pertes d'eau, améliorer l'efficacité du réseau de distribution et garantir une gestion durable des ressources en eau potable pour les résidents d'Annemasse Agglo.

En 2024, la troisième tranche de ce projet sera déployée sur les communes de Vétraz-Monthoux et de Ville-la-Grand, couvrant environ 72 km de réseau supplémentaire. Cette initiative



**195** prélocalisateurs  
de fuite installés



## DE LA GESTION CLIENTÈLE AVEC LE LOGICIEL SOWAVE

En 2023, Annemasse Agglo a **validé l'achat du logiciel SOWAVE pour moderniser la gestion clientèle** de la Direction de l'Eau. Ce nouvel outil, d'un montant de 320 000 €, est destiné à remplacer le logiciel actuel, jugé peu intuitif et incapable de répondre à tous les besoins de la Direction de l'Eau.



L'acquisition de SOWAVE permettra de **disposer d'une interface moderne, intuitive et fonctionnelle, adaptée aux enjeux de la relation avec les usagers et du pilotage de la facturation**. Ce changement est essentiel pour améliorer l'efficacité et la satisfaction des utilisateurs.

Le processus d'achat, incluant l'expression des besoins, la rédaction du cahier des charges et les négociations, a été mené avec le soutien d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Le déploiement du

logiciel commencera en mars 2024 et s'étendra sur une durée d'un an, assurant une transition en douceur vers ce nouveau système.

En 2024, Annemasse Agglo prévoit de déployer SOWAVE, visant à optimiser la gestion de la clientèle et à répondre de manière plus efficace aux besoins des usagers.



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

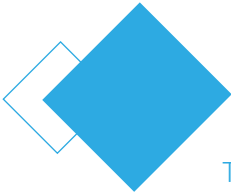
Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

S'LO





## PIÉTONNISATION ET DÉVOIEMENT DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR LE TRAM

Dans le cadre de l'aménagement du centre-ville d'Annemasse et de la prolongation de la ligne de Tramway, Annemasse Agglo a entrepris le **dévoiemment de l'ensemble des réseaux d'eau et d'assainissement**. Ce projet, essentiel pour permettre la réalisation des voies du tram et l'implantation d'arbres sur les rues piétonnisées, représente un investissement de 9,5 millions d'euros pour le tram et 2,5 millions d'euros pour la piétonnisation.

Les travaux incluent également, lorsque le terrain le permet, la création de bassins d'infiltration des eaux de pluie pour une meilleure gestion des eaux pluviales. Ces initiatives visent à améliorer l'infrastructure urbaine tout en favorisant un environnement plus vert et durable.

En 2024, Annemasse Agglo poursuivra les travaux sur les rues concernées, assurant ainsi la progression du projet de piétonnisation et

de prolongation de la ligne de Tramway. Ces efforts contribueront à transformer le centre-ville d'Annemasse en un espace plus accessible, vert et moderne pour ses habitants et visiteurs.





## RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES RUES DE VERNAND ET BELOSSES

Annemasse Agglo a entrepris des travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) dans les rues du Vernand à Annemasse et des Belosses à Gaillard/Ambilly. Ces projets incluent la mise en séparatif des réseaux avec la création de réseaux d'eaux pluviales infiltrants.

Les travaux sur la rue des Belosses, couvrant un linéaire de 580 mètres, et sur la rue de Vernand, couvrant 1,03 kilomètre, ont été réalisés en coordination avec les communes respectives, qui avaient des projets de réaménagement de la voirie.

Le montant total des travaux s'élève à 1,43 million d'euros pour la rue des Belosses et 2,6 millions d'euros pour la rue de Vernand.

Ces efforts visent à moderniser les infrastructures de distribution d'eau et à améliorer la gestion des eaux pluviales, contribuant ainsi à une meilleure résilience urbaine et environnementale.



# HABITAT

## APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le 28 juin 2023, après trois ans de travail, le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé le Programme Local de

L'Habitat (PLH), un document stratégique qui définira la politique de l'habitat pour les six prochaines années.

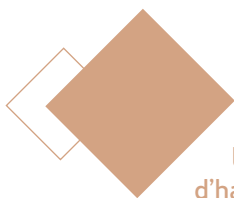
Ce PLH a plusieurs objectifs clés : élaborer un diagnostic complet de l'habitat et du logement sur le territoire, définir des orientations prioritaires pour répondre aux besoins en matière de développement de l'habitat et d'accès au logement, et établir un programme d'action détaillant les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations.

Le PLH vise à faire connaître aux acteurs économiques et institutionnels les ambitions politiques d'Annemasse Agglo et à fixer des règles pour garantir le respect de ces orientations. Parmi ces règles figure « la règle des trois tiers », qui constitue une ambition politique forte visant à développer un tiers de logements sociaux, un tiers de logements abordables et un tiers de logements libres.

Cette approche vise à répondre aux défis du logement pour tous, particulièrement pressants dans ce territoire frontalier.

En 2024, Annemasse Agglo entamera la mise en œuvre des actions définies par le PLH. Parmi les premières initiatives, la préparation d'un dispositif de subventions est prévue pour favoriser la rénovation énergétique du parc de logements. Ce programme marquera une étape importante dans la gestion durable et équitable de l'habitat sur le territoire.





## RELOGEMENT DES DERNIERS HABITANTS DE LA BARRE CHÂTEAU ROUGE À ANNEMASSE

À la fin de l'année 2023, Annemasse Agglo a **finalisé le relogement des derniers habitants de la barre d'habitation Château Rouge**. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme ANRU du Perrier-Château Rouge, qui prévoit la **démolition de cet immeuble vétuste** en 2024. La barre d'habitation abritait **140 familles**.



Pour mener à bien ce projet, Annemasse Agglo, en partenariat avec les acteurs du logement social et l'ANRU, a œuvré pour **offrir de nouvelles solutions de logement adaptées aux besoins de ces familles**. De **nouveaux immeubles de logements sociaux ont été construits et livrés à l'été 2023** pour remplacer les logements détruits.

En 2023, **153 relogements ont été réalisés avec succès**. Un bilan sera effectué auprès des familles relogées en 2024 pour évaluer leur satisfaction et l'adaptation à leurs nouveaux logements. Cette initiative marque une étape importante dans la transformation urbaine d'Annemasse, visant à améliorer les conditions de vie des habitants et à revitaliser le quartier.



**153** relogements





## ACCÈS À L'INFORMATION DES USAGERS À LA MAISON DE L'HABITAT

Tout au long de l'année 2023, la Maison de l'Habitat d'Annemasse Agglo a joué un rôle crucial en accueillant les usagers pour les informer sur les questions relatives au logement et en enregistrant leurs demandes de logement social. Ce service vise à répondre aux besoins croissants en matière de logement social dans une région où les difficultés de logement sont significatives.

Pour offrir un soutien complet, la Maison de l'Habitat propose plusieurs modes de contact : accueil téléphonique, rendez-vous en personne, permanences de partenaires sur les questions juridiques et la rénovation énergétique, ainsi que des ateliers grand public en soirée.

Pour 2024, la Maison de l'Habitat prévoit de continuer à renforcer ses services afin de mieux répondre aux besoins des habitants de l'agglomération et d'améliorer l'accès à l'information et au logement pour tous.

En 2023, la Maison de l'Habitat a accueilli **8057 visiteurs** et traité **4122 demandes par téléphone**. En outre, elle a accompagné plusieurs cohabitations et organisé deux ateliers grand public.



**8 057** visiteurs  
à la Maison de l'Habitat



**4 122** demandes  
traitées par téléphone

## TOUJOURS PLUS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AGRÉÉS EN 2023

En 2023, Annemasse Agglo a continué à soutenir la construction de logements locatifs sociaux, **permettant ainsi aux ménages à revenus modestes de trouver un logement adapté à leurs ressources**. Cette initiative vise à répondre à la demande croissante de logements abordables dans la région.

Pour atteindre cet objectif, Annemasse Agglo a agréé, au nom de l'État, **divers projets de logements sociaux et a délivré des subventions pour leur construction**. En 2023, 419 logements ont été agréés, avec un total de 1 341 375 € de subventions attribuées.

Les perspectives pour 2024 incluent la poursuite de ces efforts pour augmenter l'offre de logements locatifs sociaux, assurant ainsi que davantage de familles puissent accéder à des logements adaptés à leurs besoins et à leurs moyens financiers.



**419**  
logements agréés



# COHÉSION SOCIALE

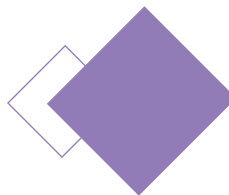
Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

S<sup>2</sup>LO



LES ACTIONS DU PÔLE  
AUTONOMIE,  
GÉRONTOLOGIE,  
HANDICAP  
ET SANTÉ

## Première Journée ATOUTS ÂGES à Annemasse

Le 23 avril 2023, Annemasse Agglo a organisé la première journée ATOUTS ÂGES, destinée aux retraités pour découvrir les activités culturelles, sportives et sociales disponibles. Avec près de 180 participants, l'événement sera renouvelé en 2024, avec des programmes renforcés et de nouveaux partenaires.

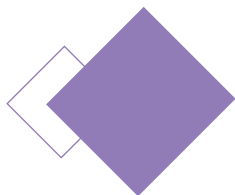
## Parcours « Mon Chez Moi de Demain » pour les Retraités

Le 5 juin et le 25 septembre 2023, Annemasse Agglo a lancé le parcours « Mon Chez Moi de Demain », permettant aux retraités de réfléchir à leur futur habitat. Le programme comprenait une journée d'introspection et un « Bus Tour » pour visiter des initiatives d'habitat. En 2024, le programme sera renouvelé pour inclure de nouveaux projets locaux.

## Journées ALLONS'ZA pour les Isolés

Les 22 mars, 15 juin, et 16 novembre 2023, Annemasse Agglo a organisé les journées ALLONS'ZA, permettant aux personnes très isolées de participer à des activités collectives. Avec des collaborations nouvelles, ces journées seront reconduites en 2024 pour atteindre un public encore plus large.





## LES ACTIONS DU PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN, POLITIQUE DE LA VILLE

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

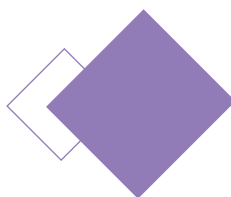


### Séminaire sur les Violences Conjugales à Annemasse Agglo

Le 15 décembre 2023, Annemasse Agglo a organisé un séminaire sur la problématique des violences conjugales, rassemblant 89 professionnels. Cette journée, en collaboration avec l'association Espace Femmes et d'autres partenaires, visait à renforcer les compétences des acteurs locaux. Le séminaire comprenait des conférences et des ateliers thématiques sur les victimes, les auteurs, et les enfants. En 2024, un escape-game sur le thème des violences conjugales sera développé pour les lycéens.

### Colloque sur la Prostitution des Mineurs à Annemasse

Le 5 octobre 2023, Annemasse Agglo a tenu un colloque sur la prostitution des mineurs, auquel ont participé 45 professionnels. Cette initiative, issue d'une recherche-action menée en 2021-2022, vise à mieux outiller les référents locaux. Le groupe ressource continue de se réunir et prévoit un théâtre-forum pour les collégiens en 2024, ainsi que la création d'un annuaire partagé pour les professionnels.



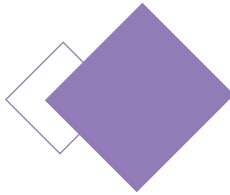
## LES ACTIONS DU PÔLE PRÉVENTION SÉCURITÉ ACCÈS AU DROIT MÉDIATION

### Semaines d'Informations sur la Santé Mentale

En octobre 2023, Annemasse Agglo a participé aux Semaines d'Informations sur la Santé Mentale, promouvant une vision globale et déstigmatisante des troubles psychiques. Les actions incluaient des interventions dans les lycées et des échanges sur le marché d'Annemasse. En 2024, de nouvelles manifestations seront organisées autour du thème « En mouvement pour notre santé mentale ».

### Formation Premiers Secours en Santé Mentale à Annemasse

En novembre 2023, Annemasse Agglo a organisé une formation de Premiers Secours en Santé Mentale, formant 15 professionnels. En 2024, ces sessions seront renouvelées avec l'objectif d'institutionnaliser cette formation au même titre que les Premiers Secours classiques.



## PRÉCARITÉ POPULATIONS SÉDENTARISÉES SOLIDARITÉS



### Permanences au sein de l'Accueil de Jour l'Escalier

Tout au long de 2023, Annemasse Agglo a mis en place des permanences de partenaires institutionnels et associatifs à l'Accueil de Jour l'Escalier. Ce dispositif permet aux personnes en grande précarité d'accéder plus facilement aux services publics. En 2024, l'Accueil de Jour prévoit d'élargir le nombre d'intervenants pour continuer à soutenir efficacement ces publics.



### Plan d'Urgence Hivernale 2022-2023 à Annemasse

Entre novembre 2022 et avril 2023, Annemasse Agglo a participé au Plan d'Urgence Hivernale, offrant 72 places d'hébergement d'urgence. Ce dispositif a accueilli 250 personnes, dont 192 isolées et 18 familles. Pour 2024-2025, un projet d'ouverture annuelle du dispositif est en cours à la Maison des Solidarités.

### Opération de Sédentarisation des Gens du Voyage à Machilly

Le 16 octobre 2023, deux familles de gens du voyage ont emménagé dans des habitats adaptés sur la route des Grands Champs à Machilly, dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. Une troisième famille les rejoindra au premier semestre 2024. Ce projet offre des logements dignes à des populations défavorisées.



## CULTURE

### UNE DEUXIÈME SAISON CULTURELLE POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Tout au long de la saison 2023/2024, le Conservatoire d'Annemasse Agglo a poursuivi son engagement à rendre les arts accessibles à tous, en offrant une programmation riche en découvertes et en pratiques artistiques. Cette saison culturelle a permis aux élèves de se produire régulièrement, donnant à voir et entendre leurs travaux en cours, intégrant ainsi l'expérience scénique dans leur apprentissage.

La deuxième saison culturelle du Conservatoire a continué d'explorer diverses expressions artistiques et musicales à travers des conférences, des concerts et des résidences. Cette approche a permis aux élèves de découvrir différentes facettes du travail scénique, de croiser disciplines et esthétiques, et d'aller à la rencontre des publics et des lieux accueillants.

La saison a été marquée par une **fréquentation en hausse par rapport à la première saison 2022/2023, avec environ 1000 entrées**. La programmation a également été élargie pour inclure de nouvelles communes comme Le Balcon à Saint-Cergues, offrant ainsi une plus grande accessibilité aux événements.

Les **résidences d'artistes**, notamment en partenariat avec Château-Rouge et subventionnées par le SDEA (CD74), **ont enrichi cette saison** en permettant des échanges fructueux entre élèves, enseignants et artistes invités.

Le bilan final de la saison sera établi fin juin après le dernier événement, mais les perspectives pour 2024 s'annoncent déjà prometteuses, avec une offre culturelle toujours plus diversifiée et accessible à l'ensemble du territoire d'Annemasse Agglo.





## L'EBAG INTÈGRE LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DE HAUTE-SAVOIE

En 2023, l'École des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) a rejoint le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) de Haute-Savoie, devenant ainsi **la deuxième école du territoire à intégrer ce dispositif** après l'École Supérieure d'Art Annecy Alpes. Ce schéma vise à offrir à un large public haut-savoyard un enseignement artistique de qualité, de proximité et diversifié, couvrant la musique, les arts plastiques, le théâtre, la danse, et plus encore.

L'intégration de l'EBAG au SDEA, qui couvre la période 2023-2027, marque une **étape importante pour l'école**, renforçant son rayonnement sur l'ensemble du département. En plus de bénéficier d'une subvention d'investissement pour le changement de logiciel métier (Open Talent), l'EBAG a reçu une subvention de fonctionnement de 48 000 euros pour l'année 2023, destinée à soutenir ses actions.

Le SDEA vise à donner un cap aux établissements d'enseignements artistiques en rendant l'enseignement artistique accessible, inclusif et innovant, avec des initiatives telles que Bébébozarts. Il favorise également une meilleure articulation avec les pratiques artistiques en amateur, une participation

active à l'éducation artistique et culturelle, et une offre élargie à toutes les disciplines. Le schéma met également l'accent sur le développement local, avec des collaborations comme celles avec l'Archipel Butor et la Villa du Parc.

Grâce à son intégration au SDEA, l'EBAG continue de promouvoir une éducation artistique riche et inclusive, répondant aux besoins diversifiés des habitants de la Haute-Savoie.



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

S'LO

## SPORT & JEUNESSE

### ACCUEIL DE L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE ANNEMASSE - MORZINE

Le 9 juillet 2023, Annemasse a accueilli la 14ème étape du Tour de France entre Annemasse et Morzine. **Le soutien à cet événement sportif majeur**, précédé par un village de l'étape les 7 et 8 juillet, **s'inscrit dans la politique sportive d'Annemasse Agglo, qui soutient activement la pratique du sport à travers des financements aux clubs sportifs et la gestion d'équipements sportifs sur son territoire.**

Annemasse Agglo a investi **48 000 euros** pour accueillir cette course, en tant que partenaire financier, logistique et technique. La collectivité a également animé un stand au village de l'étape et proposé des dossards à ses agents et partenaires, tout en concevant un maillot aux couleurs des collectivités avec la Ville d'Annemasse.

Le village de l'étape, implanté sur le stand Henri Jeantet à Annemasse, a attiré de nombreux visiteurs les 7 et 8 juillet. Les participants ont pu récupérer leurs dossards, tandis que les habitants, passionnés de vélo ou simples curieux, ont rencontré divers exposants, y compris des marques, partenaires institutionnels et équipementiers sportifs.

La 14<sup>e</sup> étape du Tour de France a vu 13 000 cyclistes passionnés s'affronter sur le parcours entre Annemasse et Morzine. **Ce succès renforce l'engagement d'Annemasse Agglo pour la promotion du sport et de la mobilité durable, tout en mettant en valeur son territoire auprès d'un large public.**

Les perspectives pour 2024 sont prometteuses, avec l'ambition de continuer à soutenir des événements sportifs d'envergure et à développer les infrastructures cyclables, comme la ViaRhôna, pour encourager la pratique du vélo sur le territoire.



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

S<sup>2</sup>LOW

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



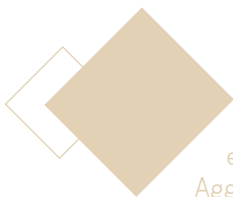
# DES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



## INFORMATIQUE

En 2023, le Service infrastructures et relations utilisateurs d'Annemasse Agglo a été marqué par un fort turn-over et une réorganisation de l'organigramme, impactant l'activité et le calendrier des projets.

Les projets clés incluent la création d'un document socle sur le numérique responsable en vue de l'obligation légale de 2025, avec des premières actions comme une nouvelle politique d'impression. Le marché mutualisé des copieurs a été déployé avec 86 machines Sharp. Le développement de l'intranet de la ville a été soutenu, et l'outil MiCollab pour la téléphonie mutualisée a été déployé.

Un ingénieur sécurité a été recruté pour mettre en œuvre la feuille de route sécurité 2023-2026, incluant

une bulle d'administration, une campagne de phishing, et un EDR. Un technicien usages mobiles a rejoint l'équipe pour gérer le parc mobile et assister les utilisateurs. Enfin, plus de 100 nouvelles bornes wifi ont été installées, portant le total à plus de 250 équipements supervisés.



86

copieurs déployés



100

nouvelles bornes wifi installées



## COMMUNICATION

La communication autour du lancement du projet du Tram et de la piétonnisation a été l'élément marquant de cette année 2023.

Par ailleurs, la stratégie éditoriale sur le site web et les réseaux sociaux a été soutenue, sur l'ensemble des thématiques portées par l'Agglo.

Le lancement des travaux du tramway et de la piétonnisation a été accompagné par la direction de la communication, tant autour du projet que du chantier, avec une coordinatrice de la communication et de la relation à l'utilisateur mutualisée avec la ville pour la piétonnisation. Une identité graphique spécifique a été développée et des outils de communication variés ont vu le jour : site web dédié, flyers et affiches chantiers, timelapse, première pierre au terminus Parc Montessuit, organisation d'apéros chantiers et mise en place d'une signalétique de jalonnement. Aussi, la relation usagers a été renforcée, avec un médiateur dédié pour faciliter le dialogue avec les résidents et une plateforme numérique pour le suivi des demandes des usagers. Enfin, une grande campagne de communication pour les fêtes de fin d'année a été réalisée, soutenant l'attractivité commerciale du centre-ville.

La stratégie éditoriale a quant à elle permis 285 180 visites sur le site web [+13,4% par rapport à l'année précédente]. Annemasse Agglo a également maintenu une présence active sur les principales plateformes de médias sociaux, avec une répartition stratégique des publications : 53% des publications sur Facebook, 34% sur Instagram et 13% sur LinkedIn. Les thématiques les plus fréquentes sur les réseaux sociaux sont les déchets [45 publications], la mobilité [43 publications] et le Tram [19 publications]. En 2023, la direction de la communication a par ailleurs diffusé 78 communiqués de presse, témoignant d'une stratégie de communication externe active et diversifiée.



**+13,4%**

de visites  
sur le site web





## RESSOURCES HUMAINES

En 2023, le Service Ressources Humaines (RH) a poursuivi la mise en œuvre des politiques définies dans les lignes directrices de gestion élaborées en 2021. Les équipes de la DRH ont réalisé le bilan des chantiers RH menés durant cette première partie de mandat et ont préparé les lignes directrices de gestion pour la période 2024-2026. Cette démarche collaborative et transversale s'est appuyée sur le bilan des trois premières années et les retours des ateliers de l'étoile du changement réalisés en 2022. Les actions RH prioritaires ont ensuite été déterminées avec les membres du CODIR.

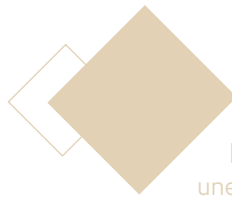
Parallèlement, 2023 a vu l'émergence de projets structurants pour la direction et la collectivité. L'un des projets phares a été la **refonte de la politique indemnitaire et salariale de la collectivité**. Ce projet, co-construit avec les agents, a permis de revoir les niveaux de rémunération liés aux métiers dans un contexte de tensions en matière de recrutement, de redéfinir le montant et les critères d'évaluation pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), et de mettre en place la Prime d'Intéressement à la performance Collective (PIC) pour les filières non éligibles au CIA.

Un autre projet important a été le **déploiement d'un logiciel de recrutement**. Ce nouvel outil a amélioré l'expérience candidat et rationalisé la charge administrative

liée au recrutement, permettant ainsi aux conseillères emplois et compétences de se recentrer sur leur cœur de métier, notamment la recherche et la pré-qualification de candidatures et la participation à des forums d'emplois.

En 2024, le Service RH d'Annemasse Agglo prévoit de poursuivre ces initiatives, en s'appuyant sur les nouvelles lignes directrices de gestion pour continuer à améliorer l'attractivité et l'efficacité de la collectivité.





En 2023, le service Commande Publique d'Annemasse Agglo a démontré une **activité intense et productive**, marquée par la passation de **102 marchés publics pour un montant global de 53 213 524 € HT**, incluant le montant maximum des accords-cadres. Les efforts de l'année se sont articulés autour de plusieurs axes clés, contribuant à l'optimisation et la transparence des procédures de commande publique.

Le service a organisé **31 commissions d'appel d'offres** et géré un portefeuille actif de **378 contrats de marchés publics**. Parmi les projets significatifs de l'année figurent la construction du gymnase de Vétraz-Monthoux, les travaux de reconstruction de l'IFSI et la construction d'un pôle de formations supérieures sur l'ancien site de l'hôpital d'Ambilly, la mise en place d'un contrat de performance énergétique pour les gymnases, la maîtrise d'œuvre pour la construction du parking-relais Lucie Aubrac à Annemasse, les travaux de sécurisation des parking-relais Jean Monnet et Altéa, ainsi que la modernisation du Système d'Information Client de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

à six personnes d'accéder à un contrat de travail sur des postes de manœuvres BTP, menuisier et ouvrier espaces verts.

L'année a également été marquée par la **réalisation d'un audit pour la restructuration de la Direction des Achats et de la Commande Publique (DAP)** au second semestre 2023. Cet audit vise à optimiser les processus internes et à renforcer l'efficacité du service.

Fort de ces accomplissements, le service Commande Publique d'Annemasse Agglo prévoit de poursuivre sur cette lancée en 2024, avec l'ambition d'améliorer encore ses pratiques et de renforcer son engagement en faveur de l'insertion sociale et de la transparence dans la gestion des marchés publics.

Accompagnée par la société InnovalEs, Annemasse Agglo a poursuivi sa politique d'insertion sociale au travers de la commande publique. En 2023, trois opérations ont été suivies de près, notamment l'aménagement de la Plaine de sports du Perrier dans le cadre du programme ANRU. Les marchés afférents intègrent des clauses d'insertion sociale, ayant permis



**102**  
marchés  
publics



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE

S<sup>2</sup>LOW



11



Annemasse Agglo

Agglomération des Vallées de l'Arve et du Rhône

Communauté d'agglomération

- AMBILLY
- ANNEMASSE
- BONNE
- CRANVES-SALES
- ETREMBIERES
- GAILLARD
- JUVIGNY
- LUCINGES
- MACHILLY
- SAINT-CERGUES
- VETRAZ-MONTHOUX
- VILLE LA GRAND

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024



ID : 074-200011773-20241017-CC\_2024\_0122-DE



**ANNEMASSE-AGGLO.FR**

